

2025 24-25-26
septembre

17^e Séminaire national Ramsar

Bourg-en-Bresse

Préserver les zones humides : de la mobilisation à l'action



SOMMAIRE

JOUR 1 : MERCREDI 24 SEPTEMBRE (p.4)

Ouverture du séminaire (p.5)

Thierry **DOSCH** – Maire-adjoint de Bourg-en-Bresse
Frédérique **TUFFNELL** – Présidente de Ramsar France
Nicolas **CHANTEPY** – Directeur adjoint de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Jean **DEGUERRY** – Président du Département de l'Ain
Chantal **MAUCHET** – Préfète de l'Ain

Table ronde : les zones humides, vitales pour les territoires (p.15)

Avec la participation de :

Michel **BAUDRAZ** – Directeur de l'Association de la Grande Cariçaie (Suisse)
Monique **BOULART** – 5^{ème} adjointe à la Mairie d'Abbeville – Ville Ramsar
Isabelle **DUBOIS** – Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes
Sébastien **MEZIERE** : Coordinateur de projets au Forum des Marais Atlantiques

Temps d'échanges (p.20)

Introduction aux ateliers (p.25)

Florence **MOESCH** – Chargé de mission Agroécologie et politiques agricoles à la Fédération des Parcs naturels régionaux - **introduction de l'atelier 1 : « Agriculture et zones humides »**
Joris **BIAUNIER** – Chargé d'études zones humides et séquence ERC au CEREMA Centre-Est - **introduction de l'atelier 2 : « Pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques publiques »**
Daniel **GILBERT** – Professeur en Ecologie à l'Université de Franche-Comté - **introduction de l'atelier 3 : « Résilience des zones humides face aux effets du changement climatique : quelles stratégies des territoires ? »**

Temps d'échanges (p.30)

Retour sur les ateliers (p.32)

Pascal **SAUZE** – Chargé de mission biodiversité, planification et zones humides à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Geneviève **MAGNON** – Chargée de missions zones humides à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Administratrice de Ramsar France
François **CHAMBAUD** – Chargé d'études zones humides – foncier à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Eclairage : autres regards et autres acteurs en faveur des zones humides (p.35)

Avec la participation de :

Timothée **BEROUD** – Régisseur de la Fondation Pierre Vérots
Tatiana **FABRE** – Co-fondatrice de la Start-Up Flamingo
Jean **JALBERT** – Directeur général de la Tour du Valat
Flora **SCHMITLIN** – CSR Manager Climat and Water du Groupe BEL

Soirée au Monastère Royal de Brou (p.42)

JOUR 2 : JEUDI 25 SEPTEMBRE (p.43)

Visite du site Ramsar : **la Dombes**

Visite du site Ramsar : **Marais et tourbières des Montagnes du Bugey** Visite du

site Ramsar : **Lac du Bourget, Marais de Chautagne et de Lavours**

JOUR 3 : VENDREDI 26 SEPTEMBRE (p.47)

Les actualités nationales et internationales des zones humides (p.48)

12^{ème} programme, ambitions :

Thomas **PELTE** – Chef du service Ressources en eau, milieux et fleuve Rhône à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Les actualités nationales :

Ghislaine **FERRERE** – Responsable Milieux humides – Convention de Ramsar au Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Les actualités internationales :

Flore **LAFAYE DE MICHEAUX** – Conseillère principale Europe au Secrétariat de la Convention sur les Zones Humides

Temps d'échanges (p.54)

La biodiversité, le sol et les zones humides (p.57)

Grand témoin : Marc André **SELOSSE** – biologiste au MNHN

Temps d'échanges (p.62)

Clôture du séminaire (p. 65)

Isabelle **DUBOIS** – Administratrice de Ramsar France

Jean-Yves **FLOCHON** - Vice-Président du Département de l'Ain

Passage de l'ois'EAOrganisation du séminaire national Ramsar à Pascal **DUFORESTEL** – Président du PNR du Marais Poitevin

LISTE DES PARTICIPANTS (p.70)



MERCREDI 24 SEPTEMBRE

OUVERTURE DU SÉMINAIRE



Thierry DOSCH
Maire-adjoint de Bourg-en-Bresse

«Je vais me permettre de saluer Madame la Préfète par anticipation, qui va arriver d'ici quelques minutes, Monsieur le Président du Conseil départemental, ici présent, Madame la Conseillère Europe de Ramsar, qui n'est pas sur la scène, mais qui est dans la salle, Madame la présidente de Ramsar France, Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Mesdames et Messieurs les participants à ce séminaire, en vos grades et qualités,

Vous dire que lorsque l'on est Aindinois, élu de la ville centre, et qu'on a la chance de vivre tout à côté de la Dombes, cela crée des devoirs et, au-delà, des obligations. Devoirs de respecter la biodiversité, qui a un rôle fondamental dans l'équilibre biologique, de respecter ses reins qui filtrent et limitent les risques d'inondation - on en mesure l'importance par les temps qui courent.

C'est en conséquence avec fierté et surtout beaucoup de conviction que je vous accueille aujourd'hui au théâtre de Bourg-en-Bresse, théâtre qui - on peut le dire - est une scène nationale.

Je tiens à vous saluer au nom de la municipalité et de Jean-François Debat, notre maire, empêché ce jour pour des raisons professionnelles.

Au niveau de notre territoire communal, nous possédons également des zones humides que nous préservons et restaurons. Nous avons la spécificité, à Bourg-en-Bresse, de posséder un marais urbain à quelques centaines de mètres du centre-ville, le marais du Dévorah, qui fait l'objet de protections depuis de nombreuses années afin de préserver son intégrité, via les documents d'urbanisme et la maîtrise foncière.

Cet espace est doté de plans de gestion et a fait l'objet de travaux de rénovation en 2023, visant à donner un fonctionnement hydrologique optimal au site. Il bénéficiera prochainement d'un niveau de protection encore plus élevé, puisqu'un projet d'Arrêté préfectoral de protection de biotope est en cours de finalisation.

Enfin, comment ne pas citer le travail de partenariat avec le Syndicat de rivière Reyssouze et affluents et les ambitieux travaux de renaturation menés depuis 2023, avec l'appui bien évidemment du Département et de l'Etat. L'inauguration de l'allée de Challes - pour ceux qui découvrent Bourg-en-Bresse, - c'est tout à côté -, avec la renaturation de Reyssouze, est un endroit peut-être à visiter. Ceci est un magnifique exemple de travail de partenariat au niveau de la biodiversité et de la transition écologique.

Notre rôle d'élu est également de préserver et soutenir les agriculteurs qui s'inscrivent dans une gestion durable, mais aussi - et c'est un rôle important auquel nous tenons - de favoriser auprès des jeunes et des élèves de nos écoles la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Il me reste à vous souhaiter un bon séminaire, de belles visites, de belles découvertes : les trois sites que vous allez voir, qui sont au programme, sont tous plus beaux les uns que les autres.

Merci à tous et bon séminaire. »



Frédérique TUFFNELL
Présidente de l'Association Ramsar France

*« Chers Amis,
Madame la Préfète, qui va arriver,
Monsieur le Maire adjoint de Bourg-en-Bresse,
Monsieur le Président du Département de l'Ain,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
Madame la Conseillère principale Europe au secrétariat de la convention de Ramsar,
Mesdames, Messieurs les présidents d'association de gestionnaires, les partenaires, les acteurs engagés
dans la préservation des zones humides,
Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,*

*Je suis ravie d'ouvrir avec vous aujourd'hui le 17e séminaire de Ramsar France, qui se déroule sous l'égide
conjointe du Département de l'Ain – que je remercie vraiment – et de l'association Ramsar France.*

*Comme vous le savez certainement, j'ai pris la présidence de Ramsar France à la suite de Jérôme Bignon,
qui ne peut être là aujourd'hui. Et je voudrais, ici devant vous, le remercier chaleureusement pour toutes les
actions qu'il a pu mener durant toutes ces années. Je compte bien poursuivre son action – sachez-le – et
développer l'association Ramsar France par de nouveaux partenariats.*

*Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, sachez que durant mon mandat de députée de 2017 à 2022,
avec Jérôme Bignon, nous avons été mandatés à l'époque par Edouard Philippe pour présenter un rapport
sur la préservation des zones humides face à l'impact du changement climatique. Ce rapport s'intitule
« Terres d'eau, terres d'avenir ». Ceci m'a permis d'appréhender la loi Climat et résilience – qui est peut-être
imparfaite – et d'abonder aussi sur ce sujet-là.*

*Ce rapport a reçu la contribution de nombreux professionnels et de passionnés, que je voudrais citer :
Jérôme Bignon - sénateur de la Somme -, Jean-Marie Gilardeau – un ami très cher, que vous connaissez
peut-être, du marais de Brouage -, Jean-Pierre Thibault - le responsable, j'allais dire l'expert, des paysages -,
et nos deux collaborateurs Gaspard et Damien. J'ai une pensée émue aujourd'hui pour ceux qui nous ont
quittés et qui ont été les contributeurs majeurs de ce rapport. Sans eux je ne serai pas là devant vous
aujourd'hui, c'est certain.*

*Mais revenons à notre séminaire. Il est placé sous le thème « Préserver les zones humides : de la
mobilisation à l'action » et il s'inscrit dans un moment décisif pour la conservation de ces écosystèmes
fragiles. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de conjuguer nos forces, de partager nos expériences, nos
réussites et nos défis pour agir concrètement en faveur des zones humides.*

*Je remercie et félicite les acteurs publics du territoire aindinois, qui compte désormais trois sites labellisés
Ramsar :*

- *la Dombes, depuis 2023, le premier site Ramsar de l'Ain, avec ses milliers d'étangs et sa richesse
biologique et ornithologique ;*
- *les marais et tourbières des montagnes du Bugey, labellisés en 2024, constituent un ensemble
karstique d'altitude abritant une faune et une flore exceptionnelles ;*

- l'extension du site du Lac du Bourget-marais de Chautagne et du marais de Lavours, également inscrite en 2024, s'affirme comme un corridor écologique majeur, renforçant la cohérence écologique régionale.

Ces labellisations illustrent l'engagement constant du Département de l'Ain dans l'accompagnement des démarches Ramsar, en pleine collaboration avec les acteurs locaux et les gestionnaires de terrain. Je tiens à les féliciter et à les encourager car je sais ô combien il est difficile de préserver ces terres d'eau.

Ce rendez-vous marque également la célébration de la politique Espaces naturels sensibles (ENS) du Département : 40 ans d'engagement, 10 ans d'une stratégie ambitieuse ! Notons que plus de la moitié des ENS créés sont des zones humides. Ces efforts ne sont pas un coût, mais un investissement dans la résilience de nos territoires. Regardons-les comme des solutions !

Les zones humides sont nos meilleurs alliés pour prévenir les catastrophes naturelles, protéger l'eau potable et bâtir les paysages vivants qui font l'identité de nos régions. Je sais que cet engagement n'est pas toujours simple : il suppose de convaincre, d'associer toujours les acteurs du territoire. Mais c'est notre responsabilité collective et c'est le sens de notre présence ici.

Obtenir le label Ramsar, ce n'est pas seulement inscrire un site sur une liste internationale. C'est un pacte pour l'avenir, un engagement que prennent les habitants, les collectivités, les associations, les agriculteurs, les pêcheurs, les gestionnaires de terrain, les gestionnaires de l'eau. Tous ensemble, en les protégeant, nous ne figeons pas un paysage, nous préparons un futur plus sûr, plus riche et plus résilient.

Durant ces trois jours, nos objectifs sont nombreux. D'abord d'encourager la mobilisation collective des élus, des associations, des gestionnaires - dont je viens de parler - des scientifiques et des citoyens. En fait de nous auto-encourager.

De mettre en lumière les fonctions essentielles des zones humides et des tourbières : la régulation de l'eau, le support de la biodiversité, le rôle tampon face aux crues et au captage de carbone.

De favoriser le partage d'initiatives locales, via des ateliers interconnectés permettant un vrai passage à l'action sur les problématiques agricoles, les politiques publiques et la résilience face au changement climatique.

Et de vous proposer des retours d'expérience nationaux et internationaux et vous partager des informations relatives à Ramsar.

Notre objectif est bien de sans cesse améliorer notre connaissance et notre gestion des zones humides et des solutions fondées sur la nature.

Le génie écologique est bien au service des territoires face aux multiples effets du changement climatique. Mais cela ne peut occulter la situation préoccupante à laquelle les zones humides font face aujourd'hui.

Vous le savez, alors même que la science confirme le rôle essentiel des zones humides, des tourbières, des mangroves, pour la biodiversité et l'eau potable, la préservation des crues, la captation du carbone et plus largement la lutte contre le réchauffement climatique, elles continuent à disparaître à un rythme alarmant.

Pire encore, l'année écoulée a vu se multiplier les tentatives d'affaiblissement de leur protection au Parlement : des amendements cherchant à modifier la définition des zones humides, à affaiblir leur réglementation, que nous avons réussi à contrer, mais pour combien de temps ?

Ces attaques et provocations traduisent une méconnaissance profonde des services rendus par ces écosystèmes et une vision de court terme qui met en péril nos capacités collectives à anticiper et à s'adapter aux crises climatiques et écologiques. Nous devons rester très vigilants face à cette adversité qui ne s'éteint pas.

Ce sera un de mes objectifs - sachez-le ! - avec une équipe d'administrateurs renforcée, pour convaincre, expliquer et peser politiquement sur ces enjeux de protection et de restauration. Et je salue au passage le

travail réalisé par le Groupe national Zones humides. Le ministère de la Transition écologique sait qu'il peut compter sur les administrateurs de Ramsar France pour travailler sur ces sujets.

Aujourd'hui, nous avons une priorité - me semble-t-il -, c'est celle d'obtenir une cartographie nationale totale des zones humides et des tourbières. Pourquoi ? Pour répondre aux exigences de l'Europe sur la BCAE 2 et pour lever la contrainte nouvelle appliquée depuis 2024 sur les sites Ramsar. Vous le savez, on ne protège bien que ce que l'on connaît bien.

C'est dans cet esprit que nous inaugurons ce séminaire Ramsar, convaincus que nous pourrions ensemble renforcer la préservation de ces milieux vitaux pour le bien-être des territoires et des générations futures.

Merci à chacun d'entre vous d'être présent, engagé. Vous êtes tous des grands professionnels et je sais que vous êtes prêts à contribuer concrètement à l'avenir commun pour un avenir meilleur. Je remercie Bastien Coïc - le directeur de Ramsar France -, Denis Berlemont - chargé de communication - et Léonie Besson - du Département de l'Ain -, pour l'organisation de ce séminaire.

Et je remercie Isabelle Dubois, présidente de la Communauté de communes de la Dombes et administrateur de Ramsar France, de clôturer ce séminaire dans quelques jours. Car je dois vous laisser pour un autre engagement que j'ai demain à Rochefort, où j'habite, en Charente-Maritime, où je reçois Gilles Clément et Alain Baraton, pour parler du jardin au naturel. C'est encore un génie écologique, une solution fondée sur la nature.

Je vous donne rendez-vous l'an prochain sur plusieurs événements. Il y aura :

- le lancement, en février prochain, de la Journée mondiale des zones humides ;*
- le 18e séminaire Ramsar qui se passera dans le Marais poitevin ;*
- et nous fêterons ensemble les 40 ans de la ratification par la France de la signature de la convention Ramsar.*

Bon séminaire à tous et toutes et profitez bien de ce beau territoire pour enrichir la connaissance des zones humides.

Merci. »



Nicolas CHANTEPY

Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

«Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Madame la Présidente de Ramsar France,
Monsieur le Maire-adjoint de Bourg-en-Bresse,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'excuser Nicolas Mourlon, directeur général de l'Agence de l'eau, qui se serait fait un plaisir de participer à ce séminaire, mais il a eu d'autres engagements qui ne le lui ont pas permis. Donc cela me donne la chance d'y être présent et de participer à cette ouverture de séminaire.

La signature de la convention de Ramsar en 1971 a marqué une reconnaissance forte en montrant que les zones humides étaient utiles pour l'humanité. Quand cela a été signé, en 1971 - il y a plus de 50 ans -, le changement climatique n'était pas un sujet. 50 ans plus tard, les choses ont bien changé et les zones humides sont devenues encore plus essentielles pour préserver le cycle de l'eau, qui est profondément impacté par ce changement climatique.

En 50 ans, vous avez effectivement rappelé, Madame la Présidente, ce qui a été fait sur le département de l'Ain. Je me permettrai simplement de noter que sur les bassins couverts par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, nous avons 10 sites labellisés sur Rhône-Méditerranée et 4 en Corse sur les 55 nationaux. C'est donc une part significative, avec des zones humides emblématiques. Mais malgré ce constat qui peut donner un peu d'espoir, les surfaces de zones humides depuis 50 ans ont beaucoup régressé et – vous l'avez rappelé – ce constat doit nous alerter et nous mobiliser encore plus.

De longue date, l'Agence de l'eau agit pour restaurer les zones humides et – j'allais dire – encore plus avec le 12^e programme d'intervention. L'Agence de l'eau, établissement public de l'Etat, intervient sur des cycles de 6 ans et nous avons démarré cette année le 12^e programme qui nous emmènera jusqu'en 2030. Ce programme a cinq objectifs stratégiques, dont un objectif qui vise la préservation et la restauration des fonctionnalités et de l'alimentation en eau des sols. Et bien évidemment les zones humides jouent un rôle essentiel dans cet objectif.

Cette politique de longue haleine de l'Agence a donné des résultats, puisque plus de 10 000 ha ont été acquis, restaurés lors du programme précédent. Des moyens financiers importants sont mobilisés : près de 40 millions d'euros ont été dépensés sur le dernier programme.

Ces résultats sont forts. Ce ne sont pas les résultats de l'Agence, l'Agence elle-même ne fait rien, ne fait qu'accompagner et travailler en partenariat avec de nombreux acteurs. Je vais en citer quelques-uns : le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, les Conservatoires d'espaces naturels, la Tour du Valat, les Fédérations départementales et régionales des pêcheurs et des chasseurs, l'Office national des forêts, les Départements... Tous ces acteurs réalisent les actions et nous, Agence, nous pouvons les accompagner.

Nous assistons aussi – et c'est une satisfaction - à une montée en puissance des collectivités en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans l'élaboration des plans de gestion stratégique des zones humides et des espaces de bon fonctionnement et la mise en place aussi de stratégies foncières, parce qu'évidemment on ne préserve pas les zones humides si on ne parvient pas à agir sur la maîtrise du foncier. Au-delà de ces actions, nous avons aussi beaucoup accompagné le

développement d'outils de connaissance, puisque la connaissance scientifique est la base de toute action efficace.

Collectivement, nous avons la responsabilité d'adapter les territoires au changement climatique, avec un cycle de l'eau profondément modifié par ce changement climatique. L'objectif est de retenir au maximum les eaux en amont, favoriser l'infiltration, pour permettre de recharger les aquifères et de réduire les inondations qui sont de plus en plus catastrophiques - nous en avons des exemples tous les jours hélas -.

Dans ce contexte-là, les zones humides sont un atout majeur, qu'il s'agisse des zones humides remarquables - qui sont bien identifiées à travers le réseau Ramsar -, mais aussi des zones humides banales, qui sont essentielles parce qu'elles couvrent des surfaces bien plus importantes et que nous avons un peu tendance à oublier ou à négliger. C'est un point important sur lequel nous, Agence de l'eau, cherchons à mettre le focus.

Comme je l'ai dit, le 12^e programme prévoit des moyens financiers importants renforcés pour la préservation de la restauration des zones humides. Mais toute seule l'Agence ne fera rien. Nous accompagnons des partenaires, donc c'est à la mobilisation de ces partenaires que j'appelle aujourd'hui, et des séminaires comme celui d'aujourd'hui permettent de fédérer l'ensemble de ces acteurs et d'agir pour les zones humides, mais derrière aussi pour l'humanité et nous qui sommes directement concernés par ces milieux riches et emblématiques qui sont essentiels pour une bonne gestion du cycle de l'eau.

Je vous remercie. »



Jean DEGUERRY
Président du Département de l'Ain

*«Bonjour à toutes et à tous,
Madame la Préfète de l'Ain,
Monsieur le Maire-adjoint de Bourg-en-Bresse, cher Thierry, qui nous accueille aujourd'hui dans ce magnifique théâtre.
Madame la vice-présidente du Département en charge des espaces naturels sensibles, chère Marie-Christine,
Monsieur le vice-président en charge de l'agriculture, la biodiversité, cher Jean-Yves,
Madame la vice-présidente, chère Hélène,
Et aussi Madame la Conseillère départementale, Catherine Journet, qui est ici,
Je voudrais également saluer Madame la Présidente de l'association Ramsar France, dont c'est le premier séminaire en tant que présidente, soyez bienvenue dans l'Ain également, Madame Frédérique Tuffnell,
Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau, qui vient de s'exprimer à l'instant,
Chère Isabelle Dubois, Présidente de la Communauté de communes de la Dombes, et surtout administrateur Ramsar France,
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, cher Gilles, qui vient d'arriver,
Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, Chers amis,*

Sachez bien que c'est une grande fierté pour le département de l'Ain d'accueillir cette 17^e édition du séminaire Ramsar France ici à Bourg-en-Bresse, au cœur d'un territoire qui a toujours su reconnaître la valeur de son patrimoine naturel.

L'Ain est véritablement un réservoir de biodiversité. De la Dombes, avec ses mille étangs, aux marais et tourbières des montagnes du Bugey, jusqu'aux grands espaces humides du Val de Saône, notre département est une véritable mosaïque de milieux naturels remarquables. Parmi eux, les zones humides constituent un trésor précieux.

Mais ces paysages n'ont pas seulement des vertus esthétiques, ils jouent surtout un grand rôle naturel indispensable : ils filtrent l'eau, ils piègent du carbone et ils abritent une faune et une flore fragiles.

Depuis 2019, le Département s'est engagé dans une démarche ambitieuse de labellisation Ramsar, aux côtés de ses partenaires locaux. Trois sites - vous l'avez rappelé Madame la présidente tout à l'heure - ont obtenu la reconnaissance internationale en 2023 et en 2024. Je tiens à dire que c'est une réussite collective avant tout, mais surtout la preuve de notre attachement à un héritage qui doit faire rayonner l'Ain au-delà de ses frontières.

Mais ces vecteurs d'attractivité doivent être l'objet d'une surveillance de tous les instants pour assurer leur préservation. Comment ne pas aussi évoquer le lac de Nantua, qui m'est très cher, mais aussi le lac de Sylans ou le lac de Genin. Ce sont des paysages lacustres qui sont nichés au creux des montagnes, qui font partie de l'identité profonde de notre territoire. Et ils sont de ces lieux qui racontent une histoire, qui marquent une mémoire collective et qui portent une image forte, celle d'une carte postale que nous voulons préserver.

Défendre ces lacs et les zones humides de l'Ain, c'est avant tout défendre notre patrimoine naturel, mais aussi ce lien intime entre la nature et ses habitants, entre la beauté d'un site et son usage humain, pour le plaisir des promeneurs et des touristes.

Je pense aussi bien sûr à la Dombes, chère Isabelle. Cette terre aux mille étangs est une zone humide incontournable, connue bien au-delà de nos frontières, qui illustre mieux que tout autre lieu, la vocation de ces paysages : être des refuges et des haltes indispensables pour les oiseaux migrateurs. Et chaque année, ce sont des milliers d'espèces qui y trouvent repos et nourriture, reliant l'Ain aux grandes routes migratoires du monde. La Dombes nous rappelle combien nos zones humides sont en même temps un patrimoine local et une richesse universelle. Et que dire du Parc des oiseaux, qui est situé en plein cœur de ce territoire d'exception, qui nous rappelle, lui, que la protection de l'environnement doit aller de pair avec la sensibilisation du public.

Pour respecter ces zones humides et les espèces qu'elles abritent, il faut les faire connaître. C'est là tout l'intérêt des nombreux labels existants qui permettent de souligner la particularité d'un lieu. Un œil averti n'a plus le même « usage du monde », pour reprendre l'expression de Nicolas Bouvier. Un regard averti sur l'environnement nous apprend souvent une certaine discrétion. Et ici dans l'Ain, nous continuons d'apprendre et d'exercer cette vertu écologique.

Je rappelle d'ailleurs – parce qu'on a tendance à l'oublier – que la première rivière sauvage en France est une rivière aindinoise, la Valserine. C'est dire qu'une page importante de la défense de l'environnement a commencé dans notre territoire et continue de s'écrire aujourd'hui en prenant de l'ampleur et en ouvrant de nouvelles perspectives.

Alors, la tenue à Bourg-en-Bresse du séminaire national Ramsar est donc à la fois une reconnaissance et une responsabilité pour le Département de l'Ain. Reconnaissance parce qu'il met en lumière le travail accompli par nos collectivités, nos associations, nos gestionnaires d'espaces naturels. Et responsabilité parce qu'il nous rappelle l'urgence de préserver ces milieux fragiles, menacés par les pressions humaines et par le changement climatique.

La tenue de ce séminaire intervient quelques semaines seulement après la COP15 sur les zones humides, qui a réuni à Victoria Falls l'ensemble des Etats signataires de la convention. Ce contexte nous rappelle que la question des zones humides dépasse nos frontières. Préserver ces milieux, c'est agir pour la biodiversité mondiale, pour la sécurité de l'eau, pour la lutte contre le réchauffement climatique. Et ici dans l'Ain, nous avons fait le choix d'agir et nous continuerons de le faire.

A travers notre politique Nature et biodiversité, nous développons un réseau de 40 espaces naturels sensibles dont la plupart - vous l'avez souligné, je vous en remercie - sont des zones humides. C'est un engagement concret qui s'inscrit dans la durée et qui continuera à guider notre action dans les années à venir.

Je veux bien évidemment remercier l'association Ramsar France d'avoir choisi l'Ain pour ce séminaire. Cela permet de faire connaître notre action pour les milieux naturels et l'attractivité de notre territoire. Les Départements, je le répète, sont des partenaires incontournables des politiques environnementales. Je remercie également l'ensemble des partenaires et des acteurs qui se mobilisent chaque jour sur le terrain.

Alors je vous souhaite des échanges fructueux au cours de ces trois journées, qui seront j'en suis sûr une nouvelle étape importante pour la protection de l'environnement.

Je vous remercie encore une fois d'avoir choisi l'Ain pour votre séminaire annuel, et particulièrement Jérôme Bignon, qui n'est pas là aujourd'hui et qui a cédé sa place de président à vous Madame la présidente durant l'été, et avec lequel nous avons convenu d'organiser ce séminaire Ramsar lors de sa visite en Dombes en 2023.

Très bonne journée à toutes et à tous.

Merci beaucoup. »



Chantal MAUCHET
Préfète de l'Ain

*«Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain,
Monsieur le Maire adjoint de Bourg-en-Bresse,
Madame la Présidente de l'association Ramsar France,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Dombes,
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Ain,
Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau,
Mesdames et Messieurs les participants de ce séminaire,*

Alors je ne vous vois pas parce que les lumières sont très fortes, mais je vous devine.

En tant que représentante de l'Etat, je me félicite que le département de l'Ain accueille cette 17^e édition du séminaire national Ramsar. Et c'est avec un immense plaisir que je prends la parole aujourd'hui.

Cet événement couronne les actions partenariales menées ces dernières années, qui ont abouti aux labellisations très rapprochées de trois sites dans l'Ain : le territoire des étangs de la Dombes, premier site du département de l'Ain à se voir décerner le label Ramsar en 2023 ; et en 2024, concomitamment les marais et tourbières des montagnes du Bugey d'une part et le marais de Lavours d'autre part, par extension du site existant Lac du Bourget – marais de Chautagne. L'octroi, par trois fois en deux ans, de ce label reconnaissant l'importance mondiale des zones humides auxquelles il est décerné, souligne d'abord la grande richesse écologique de notre département.

Il suffit pour s'en convaincre, de prendre conscience que ces trois sites représentent 60 % des sites labellisés Ramsar en région Auvergne-Rhône-Alpes et 7 % des sites Ramsar en France métropolitaine et plus de 5 % des sites nationaux. Donc nous pesons un poids important dans cette démarche.

Je souhaite ici saluer le fort engagement - et cela a été dit dans les dernières interventions - dans cette démarche de labellisation du Conseil départemental de l'Ain bien sûr, des structures partenaires, des collectivités porteuses - la Communauté de communes de la Dombes notamment, le Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes -.

Ils ont œuvré avec succès à faire reconnaître l'importance internationale de ces zones humides. Au-delà du nombre, c'est la grande diversité de ces sites qu'il me paraît important de souligner : un territoire d'étangs, tourné vers la pisciculture extensive, qui place l'Ain au premier rang des départements français en matière de production de poissons d'eau douce ; une mosaïque de milieux humides d'altitude, l'un des derniers grands marais péri-fluviaux d'Europe occidentale, qui recèle en son sein une des plus grandes tourbières alcalines de France.

La concentration sur notre territoire de milieux d'une telle valeur environnementale, mais aussi économique, culturelle, scientifique et récréative, constitue un atout majeur autant qu'une responsabilité collective.

La préservation des zones humides est en effet confrontée au changement climatique et à d'autres défis de taille, à l'instar de l'artificialisation des milieux naturels ou du développement des espèces exotiques envahissantes. Ces milieux humides, cruciaux pour la sauvegarde de la biodiversité, le stockage du carbone ou encore la protection de la ressource en eau, connaissent malheureusement une dynamique de régression qu'il nous faut combattre ensemble et de façon coordonnée.

Le label Ramsar, par la dynamique partenariale qu'il impulse, est de nature à encourager cette action coordonnée sur les sites labellisés, dont j'espère qu'ils joueront un rôle de locomotive et plus largement au bénéfice de tous les milieux humides du territoire. Enfin, si la labellisation Ramsar d'une zone humide implique que l'Etat accepte de prendre les mesures pour garantir le maintien de ses caractéristiques écologiques, la doctrine française en la matière conçoit la labellisation comme une valorisation du site et de la gestion mise en place.

Aussi je conçois que la décision de fonder, au moins dans un premier temps, le zonage d'application de la norme européenne BCAE 2 sur les périmètres des sites Ramsar ait pu susciter de l'incompréhension. Toutefois, les services du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche estiment que les effets concrets de ce choix seront très limités et parfois nuls. Les exploitations, en effet en site Ramsar, sont souvent déjà soumises à des obligations et potentiellement déjà concernées par l'application des normes BCAE 1, BCAE 9, relatives au maintien des prairies permanentes ou sensibles.

L'Etat prendra toute sa part dans cette entreprise, dans le cadre fixé par le 4^e Plan national milieux humides 2022-2026, qui constitue l'un des volets de la Stratégie nationale biodiversité 2030. Ce plan intègre de nombreuses actions en faveur de la restauration des milieux humides, du soutien aux usages respectueux de ces milieux ou de l'amélioration de la connaissance.

Je suis très confiante dans la réussite de ce plan, déjà visible sur certains volets au regard de l'implication remarquable de tous les acteurs concernés dans le département : les services et établissements publics de l'Etat, bien sûr, au premier rang desquels l'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'eau, le Muséum national d'histoire naturelle - et notamment Patrinat -, le Conservatoire du littoral, les établissements publics territoriaux de bassin, les syndicats d'eaux et de rivières, ainsi que les nombreuses associations engagées et bien sûr les collectivités locales et les usagers qui œuvrent aussi pour mieux préserver ces milieux fragiles et indispensables.

Il y a également la déclinaison régionale de la Stratégie pour les aires protégées 2030, qui agit en faveur de ces zones humides. Certaines font actuellement l'objet de projets de protection en cours d'élaboration et qui nécessitent de préciser les enjeux de protection afférant dans le cadre du nouveau Plan d'action territorial 2025-2027 et à l'occasion notamment de dialogues territoriaux, que nous pourrons faire bénéficier de l'élan collectif en faveur de la préservation des zones humides.

Vous avez parlé, Monsieur le Président, de la COP 15. Nous avons aussi la COP régionale et la COP départementale, qui est à l'œuvre depuis fin 2023. Nous avons commencé les travaux sur le département de l'Ain et ils sont très dynamiques en matière d'atténuation du changement climatique dans le département. Nous continuons une deuxième phase, qui concerne l'adaptation au changement climatique et j'aurai le plaisir d'ouvrir une nouvelle COP lundi prochain, avec de nombreux participants et notamment les élus qui sont très engagés dans cette démarche.

Et je voulais dire aussi que toutes les démarches en faveur de la transition écologique sont particulièrement prégnantes et volontaristes dans le département, avec nos entreprises, avec les collectivités locales, avec les agriculteurs, grâce à l'action des élus et des chambres consulaires.

Et je citerai notre démarche tout à fait particulière qui s'appelle « L'eau de l'Ain », que nous avons lancée avec Monsieur le Président du Département en 2023, que les chambres consulaires -Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers - ont rejoint dans ce lancement et qui sont chefs de file d'actions pour préserver la ressource en eau, qui est particulièrement précieuse dans le département de l'Ain.

Voilà, j'espère vous avoir convaincus, avec Monsieur le Président, qui a fait de belles envolées pour présenter le département de l'Ain, de notre volonté à préserver les zones humides et à s'engager auprès du label Ramsar en faveur de ces espaces.

Bon séminaire à tous.

Merci. »

TABLE RONDE : les zones humides, vitales pour les territoires

Agnès BUREAU, Animatrice

Il a été question deux fois de la COP15 en amont de laquelle la Convention de Ramsar a produit un rapport qui soulignait à la fois les progrès et sujets de satisfaction, mais aussi des difficultés persistantes sur le défaut de reconnaissance des services rendus par les zones humides et donc une considération de ces milieux encore faible dans l'ensemble des politiques publiques, et surtout la poursuite du déclin des zones humides dans notre pays.

Les invités à cette table ronde témoigneront de ces sujets et de la force de mobilisation collective autour des zones humides.

Monique BOULART, 5^e adjointe au Maire d'Abbeville, ville Ramsar

Abbeville est une ville de 23 000 habitants, située à 20 km de la Baie de Somme, parcourue autrefois par de nombreuses rivières, qui ont été en partie canalisées. 30 % de son territoire est en zones humides, avec notamment les marais de Saint-Gilles. La commune abrite également le Parc de la Bouvaque, d'environ 60 ha, où est pratiquée une gestion différenciée. Il était à l'origine composé de prairies humides, pâturées par des vaches, avant de servir de bassin de décantation pour la sucrerie d'Abbeville, puis d'être racheté par la Ville, qui lui a redonné son caractère humide avec trois étangs, de nombreuses roselières et prairies naturelles où est pratiqué l'éco-pâturage.

Agnès BUREAU

C'est ce qui vous a valu le label de Ville Ramsar. Au-delà de la fierté, qu'en attendez-vous ?

Monique BOULART

Nous en attendons surtout la préservation de la biodiversité présente, mais aussi de l'aide et des conseils. Même si nous avons beaucoup communiqué autour de cette labellisation, il nous reste beaucoup à faire auprès des habitants qui n'ont pas tous conscience des problèmes environnementaux et de l'importance de ces milieux, en commençant avec les enfants.

Isabelle DUBOIS, Présidente – Communauté de communes de la Dombes

La Communauté de la Dombes regroupe 36 communes et un peu plus de 40 000 habitants. C'est un territoire entièrement façonné par l'Homme. La Communauté de communes couvre environ 70 % de la Dombes, labellisée Ramsar en 2023.

Le fait que la nappe des cailloutis de la Dombes se soit trouvée fragilisée suite à diverses sécheresses depuis 2016 nous a incités à nous engager dans un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce projet, porté par la Communauté de communes de la Dombes avec 9 autres EPCI, dont la Métropole lyonnaise, est actuellement en phase de finalisation.

Agnès BUREAU

Sur ces enjeux de protection des zones humides, la responsabilité des collectivités locales est majeure.

Isabelle DUBOIS

Les élus ont effectivement un rôle prépondérant pour s'emparer de ces sujets. La labellisation Ramsar a permis d'avancer sur celui des zones humides et de la gestion de l'eau. Mais cela n'a été possible que par une co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire - chambres consulaires, syndicats de rivières, syndicats des eaux... -, avec lesquels nous travaillons depuis trois ans pour l'aboutissement de ce PTGE et sa mise en application sur le territoire.

Sébastien MEZIERE, *Forum des marais atlantiques, animateur du réseau Ramsar Hauts-de-France*

Le Forum des marais atlantiques est né à la fin des années 1990, d'un besoin de mettre des acteurs autour de la table, dans des situations de conflits d'usages.

C'est un syndicat mixte avec une mission de service public, qui est de faire échanger entre eux les acteurs dans toute leur diversité.

Dans les Hauts-de-France, qui comptent 5 sites Ramsar, a été constitué le seul réseau régional des animateurs de sites Ramsar, animé par le Forum des marais atlantiques.

C'est une approche intéressante et interactive de l'organisation des sites Ramsar entre eux au sein d'une région.

Michel BAUDRAZ, *Directeur – Association de la Grande Cariçaie (Suisse)*

La Grande Cariçaie est le plus grand marais lacustre de Suisse, bordant le lac de Neuchâtel. Il couvre une grande bande de 40 km qui comprend toute la succession des milieux naturels en fonction du niveau de l'eau. C'est le premier site Ramsar labellisé en Suisse dans les années 1970.

C'est néanmoins un milieu qui s'est créé artificiellement à partir de gros travaux de correction des eaux du Jura, qui a amené à une baisse du niveau d'eau du lac de 3 m et le développement de la Grande Cariçaie sur la surface gagnée sur l'eau. C'est un paysage très original où la bande de marais se trouve fractionnée en 8 ou 9 portions par des villes et villages.

A cause de cette histoire et des phénomènes très puissants d'érosion, de progression de la forêt, etc., une gestion a dû être mise en place depuis 40 ans sur le territoire, avec des moyens assez conséquents, pour le maintenir en état pour les générations futures.

Cette gestion associe des acteurs variés. C'est la seule structure de ce type en Suisse, très opérationnelle, composée des cantons, des communes, de quelques ONG, qui fonctionne grâce à des moyens financiers assurés. Cela nécessite en revanche un gros travail d'animation. Mais cela nous semble juste au bon niveau en termes d'opérationnalité.

Agnès BUREAU

Quel est votre principal défi ?

Monique BOULART

C'est de préserver fortement ces zones face aux activités humaines.

Isabelle DUBOIS

La Dombes est proche de la Métropole lyonnaise, donc le foncier est devenu un facteur prégnant.

Mais en travaillant avec la Chambre d'agriculture notamment, nous avons mis en place une politique sur le foncier agricole et le maintien de l'agriculture dont l'activité est indispensable pour tout l'écosystème dombiste. Nous nous devons d'être à l'écoute et de jouer un rôle d'animation.

Même si l'essentiel du territoire est privé, nous avons la chance d'avoir des acteurs locaux très dynamiques et à l'écoute. Nos étangs sont pratiquement tous privés, mais ils doivent fonctionner en chaîne, donc la concertation est indispensable, ne serait-ce que pour le maintien de l'écosystème.

Michel BAUDRAZ

La Suisse est un peu extrême en termes de densité de population et de pression sur les milieux naturels. 90 % des marais ont disparu de Suisse ces 150 dernières années, il est donc essentiel de préserver ce qui reste.

Aujourd'hui les limites de nos réserves naturelles sont très figées, à l'intérieur desquelles les règles sont très strictes quant aux activités permises et à la fréquentation. Il n'y a ainsi pas d'agriculture dans la réserve, mais nous faisons appel à des prestataires pour les travaux d'entretien. A l'extérieur en revanche, l'urbanisation est croissante, avec une pression très forte également de l'agriculture intensive.

Agnès BUREAU

Quelle relation la population entretient-elle avec ces zones humides ?

Monique BOULART

En 2001, des inondations importantes ont eu lieu, qui ont inondé progressivement deux grands quartiers et touché quelque 700 maisons. Cela a été une surprise pour les Abbevillois, pour lesquels la cohabitation avec les zones humides était jusque-là plutôt pacifique.

Une association s'est créée, regroupant une grande partie des personnes touchées, qui existe toujours aujourd'hui et dont le président est très présent sur les sujets touchant à l'eau. Mais certaines personnes ne sont toujours pas sensibilisées et par exemple ne répondent pas à nos courriers concernant l'entretien des fossés.

Par ailleurs, nous avons recruté un guide nature Qualinat pour le Parc de la Bouvaque, qui accompagne de nombreuses visites et nous permet de communiquer, au-delà de la gestion des risques, sur la dimension environnementale.

Sébastien MEZIERE

Les relations entre les habitants et les zones humides sont multiples.

La stratégie CESP (Communiquer, éduquer, sensibiliser, participer), qui se met en place avec l'association Ramsar France, a posé le diagnostic par rapport aux besoins de sensibilisation

Il existe effectivement un vrai enjeu d'investir ce champ des habitants, que ce soit les plus jeunes, mais aussi les adultes, et les élus, qui ont parfois besoin d'être accompagnés sur ces sujets techniques, voire experts.

Agnès BUREAU

La connaissance et la compréhension du fonctionnement des zones humides est-elle un préalable au consensus ?

Sébastien MEZIERE

La connaissance est fondamentale, avec notamment l'objectif d'inventorier sur le territoire l'ensemble des zones humides.

Le consensus est en quelque sorte l'esprit originel de la loi sur l'eau de 1992 qui dit qu'il faut préserver l'eau pour satisfaire et concilier les usages. Mais il n'est pas toujours évident de réussir à faire comprendre les enjeux de la connaissance.

Agnès BUREAU

Est-il plus facile de travailler sur des grandes zones humides qui sont bien connues ?

Sébastien MEZIERE

Les zones humides sont le visage de la diversité, à la fois dans leur nature, leur taille, leurs fonctions, les services qu'elles rendent...

Ce sont des éléments organiques qui demandent une expertise savante pour les comprendre et éviter les écueils dans leur gestion.

Michel BAUDRAZ

Notre réserve naturelle existe depuis environ 20 ans et a fait face à une forte levée de boucliers quand elle s'est créée, mais avec le temps, les gens ont appris à l'apprécier et sont contents de son existence.

Nous avons mené beaucoup d'enquêtes auprès du public et il apparaît finalement que les gens comprennent très peu les fonctions ou services des zones humides, malgré les messages qui sont martelés depuis des années. Ce qui les intéresse, c'est le caractère emblématique de la réserve. Ils sont sensibilisés au côté patrimonial, mais sans compréhension fine du fonctionnement.

Isabelle DUBOIS

Pour la préparation du PTGE, nous avons pris un temps d'appropriation du fonctionnement du cycle de l'eau dans la Dombes.

Il y a néanmoins encore du chemin à parcourir en termes de sensibilisation, tant pour les habitants que pour les corporations socio-économiques des territoires. Je rejoins Michel Baudraz sur le fait que les gens sont attachés au patrimoine, mais ne comprennent pas forcément la nécessité de préserver les zones humides ou la biodiversité.

L'habitant ne sera réellement sensible que quand il n'aura plus d'eau en ouvrant le robinet.

Les enfants sont un vecteur vraiment important dans la sensibilisation et nous organisons donc des animations scolaires avec nos partenaires.

Agnès BUREAU

Au-delà des habitants, n'y a-t-il pas aussi un travail d'explications à apporter aux acteurs économiques et aux élus ?

Isabelle DUBOIS

Quand nous nous sommes lancés dans le PTGE, j'ai insisté sur le fait de ne pas stigmatiser les corporations : nous devons tous faire un effort car nous sommes tous concernés. Le travail des techniciens est important pour porter la parole auprès des élus.

La collectivité a ce rôle d'animation et de maillage qui est la clé de la réussite.

Malgré les clivages, nous avons une certaine fierté à avoir su conserver tout le monde autour de la table. C'est la preuve que nous sommes capables de nous écouter les uns et les autres et de mener des actions ensemble.

Agnès BUREAU

Le label ville Ramsar vous engage. Quelles sont les actions prévues dans ce cadre à Abbeville et les éventuels financements associés ?

Monique BOULART

Effectivement, nous sommes engagés sur 21 actions, dont 2 actions de veille foncière et d'intégration des enjeux aux documents de planification, 3 actions d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel et du fonctionnement des zones humides, 5 actions de gestion de la ressource en eau et de préservation de sa qualité.

Nous devons par ailleurs faire face à un souci de cabanisation, lié à la communauté de gens du voyage accueillie sur notre territoire.

Agnès BUREAU

Quelles sont les urgences à traiter du côté du Forum des marais atlantiques ?

Sébastien MEZIERE

La connaissance est une des priorités. Le Forum a notamment une mission d'accompagnement sur la cartographie et l'inventaire des zones humides. Nous avons aussi des sujets sur l'agriculture, en particulier dans les Hauts-de France avec le Programme de maintien de l'agriculture en zones humides.

Par ailleurs, l'animation du réseau Ramsar nous demande beaucoup de temps et d'investissement, mais avec déjà de belles réussites, en termes de sensibilisation des habitants notamment, puisque 1800 personnes ont été mobilisées à l'échelle régionale, grâce aux animateurs de terrain, même si beaucoup reste à faire. Il nous manque encore un site Ramsar sur le département de l'Aisne, mais nous y travaillons.



TEMPS D'ÉCHANGES

Flore LAFAYE DE MICHEAUX, *Conseillère Europe – Secrétariat de la Convention sur les zones humides*

Je tiens à féliciter les participants à la table ronde pour les actions menées.

Le bilan de la France en termes de sensibilisation du public est excellent en ce qui concerne la Journée mondiale des zones humides, puisqu'elle porte à elle seule la moitié des événements à l'échelle internationale. C'est un travail considérable de coordination mené par l'association Ramsar France depuis plusieurs années, qui inspire d'autres pays.

Par ailleurs, l'initiative régionale Ramsar de Méditerranée, MedWet, assure également une animation à son niveau, et vient de publier un appel à projets pour des événements. Cela montre qu'avec des petits financements il est possible de catalyser des actions innovantes, qui permettent de toucher un public varié.

Patrick BAZIN, *Société nationale de protection de la nature*

Madame la Préfète est revenue sur le trouble créé par la définition des BCAE 2 (Bonnes conditions agricoles et environnementales) qui concernent les zones humides.

L'Etat français a proposé de restreindre l'application de ces conditions aux zones Ramsar.

Les conséquences de ce choix semblent minimisées par le ministère, mais au niveau territorial, avez-vous des retours de la profession agricole ?

Isabelle DUBOIS

Oui, l'inquiétude est bien présente. Nous avons été labellisés en 2023, un peu avant cette décision. Aujourd'hui il existe déjà des contraintes sur notre territoire, en lien avec Natura 2000. Ramsar s'y superpose mais ne

semble pas amener de contraintes supplémentaires.

Il est d'ailleurs important d'insister auprès des acteurs sur le fait qu'une labellisation n'apporte pas de contraintes supplémentaires.

Agnès BUREAU

Le PTGE n'est pas contraignant ni opposable, mais comment allez-vous appliquer le plan d'action ?

Isabelle DUBOIS

Lors du dernier Comité de pilotage, nous avons réfléchi à l'éventualité d'un SAGE, mais cela implique des années de préparation or nous avons besoin d'actions concrètes. Nous comptons donc sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et également sur l'Agence de l'eau avec les nouveaux contrats eau, auxquels la Communauté de communes de la Dombes a candidaté.

Parallèlement, nous avons déposé un dossier de candidature pour un financement LIFE qui, s'il est retenu, permettra d'injecter 13 millions d'euros sur le territoire de la grande Dombes, à l'échelle du site Natura 2000. Cet apport financier viendra en complément des actions que nous allons mettre en place.

Agnès BUREAU

La BCAE 2 semble avoir conduit à un ralentissement des candidatures Ramsar.

Sébastien MEZIERE

Il y a justement un avantage à être constitué en réseau dans ces situations.

Ce sujet a beaucoup interpellé, mais grâce à la force du réseau, nous avons pu rédiger un courrier commun à l'ensemble des 5 sites Ramsar, témoignant de la solidarité entre sites par rapport à ce sujet.

Le réseau permet de donner du poids pour faire entendre notre voix.

Ludovic LOEAU, Vice-président GEMAPI-PCAET, Communauté de communes de la Dombes

Il y a effectivement eu beaucoup de réactions sur le BCAE 2 en Dombes.

Le principe d'un Forum me semble très positif en ces périodes compliquées pour la démocratie, mais je m'interroge toutefois sur les raisons de l'implication du Forum des marais atlantiques en Hauts-de-France, qui ne me semble pas être dans son aire d'intervention.

Je reviens par ailleurs sur l'importance de la connaissance. Une grande difficulté dans ce domaine est liée à l'impact du changement climatique. Comment faites-vous pour parler changement climatique dans les Hauts-de-France, avec les inondations que vous avez subies de plein fouet ? Il me semble que l'impact sur le milieu sera plus lié au changement climatique qu'aux pratiques agricoles.

Sébastien MEZIERE

Le Forum des marais atlantiques est animateur du pôle relais zones humides Marais atlantiques, Manche et mer du Nord, ce qui explique pourquoi il est également présent en Hauts-de-France.

Concernant notre manière d'aborder le changement climatique, il y a d'abord le fait que l'organisation en réseau donne accès à énormément de ressources.

Nous avons par exemple organisé un webinaire autour des solutions fondées sur nature où il a été question du rôle des tourbières par rapport au changement climatique. Cela a amené les collectivités à intégrer les zones humides dans leur PCET (Plan climat-énergie territorial) et de nombreuses structures se sont emparées du sujet.

Agnès BUREAU

Sur les autres territoires, les effets du changement climatique sont également déjà visibles. Sont-ils des leviers pour appuyer vos discours ?

Monique BOULARD

Au niveau des espaces verts, nous avons planté quatre mini-forêts et créé des zones de fraîcheur. Nos choix sont orientés pour essayer de préserver l'eau.

Michel BAUDRAZ

Nous communiquons peu autour du dérèglement climatique, car malgré les canicules estivales qui assèchent le marais, le système de régulation des lacs est tellement bien conçu que les débats portent plutôt sur la manière dont cette régulation est mise en œuvre.

Isabelle DUBOIS

Dans la Dombes, nous adaptons notre communication par rapport au changement climatique et nous nous appuyons sur le projet L'eau de l'Ain porté par le Département. Par ailleurs, nous avons lancé, à l'échelle des SCoT (Schémas de cohérence territoriaux), une étude paysagère et énergétique, dans une approche prospective.

Frédérique TUFFNELL

Il faut arrêter de faire peur au grand public avec nos discours. Si nous allons trop dans la technique des zones humides, nous allons perdre des habitants. Il nous faut œuvrer à la simplification des messages.

Par ailleurs, nous ne devons pas nous positionner en opposition à l'agriculture, mais travailler avec les agriculteurs et adopter un discours positif.

Il est indispensable que nous ayons une cartographie nationale

Il faut faire des choses visibles et simples pour que le grand public les comprennent.

Cécile BENECH, *Chargée de mission – ScoT Grande région de Grenoble*

Le SCoT est encore une étape supérieure, puisque intégrateur des plans locaux d'urbanisme.

L'objectif est d'avoir la connaissance, par la mise en place de cartes des trames vertes et bleues.

Il s'agit aussi de faire passer le message d'une gouvernance très complexe avec une multitude d'outils, d'objets et d'acteurs qui travaillent chacun de leur côté et l'objectif est donc de travailler ensemble à un objectif commun autour de la préservation et de la séquence éviter-réduire-compenser.

Michel BAUDRAZ

Pour revenir sur les propos de Madame Tuffnell, c'est vrai qu'on a assisté à une sorte de vague verte dans les années 1980-1990, mais aujourd'hui, les gens n'ont plus peur de dire qu'ils ne font plus rien pour l'environnement.

Les messages argumentés de protection de la nature ont été tentés pendant des années et n'ont pas fonctionné. Donc il faut des messages simples, positifs et des gens de terrain pour convaincre localement.

Luc BARBIER, *Administrateur – Ramsar France*

Les Agences de l'eau jouent un rôle crucial dans tous ces sujets. Dans les Hauts-de-France, le territoire de l'Agence de l'eau est complètement couvert par des SAGE, qui sont l'instance de concertation locale sur les thèmes de l'eau et des zones humides.

Il est donc possible de commander aux SAGE l'inventaire des zones humides, ce qui en Hauts-de-France permettra de couvrir l'ensemble du territoire.

C'est une première étape indispensable pour avancer.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie finance l'animation de l'ensemble des sites Ramsar, ce qui permet de monter des programmes, dont le Programme de maintien de l'agriculture en zones humides, mais une agriculture résiliente, basée sur des pratiques adaptées aux territoires.

Concernant le changement climatique, les données Explore2 donnent des projections à 2070 permettant de prévoir les territoires qui seront en grande difficulté. Ainsi, le delta de 100 000 ha situé à l'aval du Marais audomarois, se trouve être le territoire le plus bas de France, incluant Dunkerque et Calais. Nous devons en tenir compte.

Le BRGM produit également des études. Il est nécessaire de capitaliser tous ces éléments pour les mettre en perspective et prévoir les aménagements adéquats.

Hélène MICHAUX, *Directrice du programme et des interventions - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse*

Sur nos deux bassins - Rhône-Méditerranée et Corse -, l'Agence de l'eau est très mobilisée pour accompagner tous les enjeux sur la préservation des zones humides.

C'est un nouvel axe fort de notre 12^e programme, notamment sur le constat très préoccupant d'assèchement des sols, qui concerne entre 20 et 40 % du bassin du Rhône. C'est un axe sur lequel nous avons développé notre stratégie à 2030. Le 12^e programme a donc renforcé ses moyens financiers pour développer des plans stratégiques de préservation des zones humides.

Les Agences de l'eau sont des structures facilitatrices par les leviers financiers qu'elles apportent et aussi par la diffusion des connaissances qu'elles peuvent accompagner.

Nous avons ainsi produit des cartes du bassin Rhône-Méditerranée, qui permettent d'apporter une connaissance vulgarisée des données Explore2 et offrent la possibilité aux sous-bassins d'une projection clef en main de leur vulnérabilité aux changements climatiques par rapport aux différents enjeux.

Thierry LENGAGNE, *Président – LPO Ain*

Pour revenir sur ce qui a été dit sur la Grande Cariçaie, lorsque nous nous adressons aux élus, nous parlons de patrimoine naturel, qui est celui de tous les citoyens. Dans le cadre du LIFE Dombes, dont nous espérons qu'il pourra voir le jour prochainement, un gros travail d'animation et de sensibilisation est prévu pour faire connaître la zone humide.

Une des façons de faire vivre les territoires Ramsar est de les faire mieux connaître pour les faire mieux approprier par les citoyens, de sorte que la mobilisation soit générale autour de ce patrimoine naturel exceptionnel que labellise Ramsar.

Agnès BUREAU

Avez-vous le sentiment que la question de la protection de la faune et de la flore est encore perçue comme un sujet d'écologistes ?

Thierry LENGAGNE, *Président – LPO Ain*

Nous militons autour d'un message qui ne concerne pas des espèces particulières, mais bien le patrimoine que nous allons léguer à nos enfants.

Face aux pressions que subissent les zones humides, si on met en avant les besoins économiques du développement du territoire sans mettre en avant sa valeur patrimoniale, on se réveillera quand il sera trop tard. C'est d'autant plus prégnant dans une situation qui nous conduit vers une pénurie d'eau et qui remet en cause la nature même de ces territoires.

Michel BAUDRAZ

Lorsque je suis arrivé à mon poste, nous nous sommes posés la question de l'intérêt de communiquer. Malgré les risques de fréquentation notamment, nous avons fait le pari il y a 12 ans de communiquer. Effectivement cela a fortement augmenté la pression de fréquentation, mais nous avons gagné la reconnaissance de la valeur du site.

Isabelle DUBOIS

Nous aimons tous notre patrimoine et nous souhaitons tous le préserver. Mais nous ne pouvons pas travailler les uns sans les autres. Donc continuons notre collaboration.

Monique BOULART

A Abbeville nous avons également une importante société de pêche qui communique aussi et qui nous aide pour entretenir certains milieux.

La conclusion est bien de communiquer à tout prix pour transmettre ce que ces zones humides peuvent nous apporter.

Sébastien MEZIERE

Nous sommes nous aussi une émanation de la biodiversité. Donc préserver le patrimoine a aussi du sens pour la perpétuation de l'espèce humaine.

Continuons à nous émerveiller, ce sera un bon moteur pour aboutir à nos objectifs.



INTRODUCTION AUX ATELIERS

Introduction à l'atelier 1

Concilier agriculture et zones humides



Florence MOESCH

Chargée de mission agriculture à la Fédération des PNR

La France a pris un certain nombre d'engagements en matière de protection des zones humides, et notamment leur prise en compte dans les politiques agricoles, au sein :

- de la Stratégie nationale biodiversité 2030 ;
- du Plan national milieux humides ;
- du Règlement européen sur la restauration de la nature.

Ces trois dernières années peuvent donner l'impression que la conciliation des enjeux biodiversité et agriculture a été mise à mal avec encore des incompréhensions et régressions sur le sujet.

Dans le droit français, la définition des zones humides est inscrite dans la loi sur l'eau, basée sur des critères pédologiques ou floristiques.

Or la loi pour lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite loi Duplomb, a voulu modifier cette définition, pour requérir la présence cumulée des critères pédologiques et floristiques, qui menaçait donc d'affaiblir de manière conséquente la protection de ces milieux dans le droit français.

Un des amendements proposés par le Gouvernement a fait sauter cette proposition de modification, mais a proposé comme compromis l'introduction d'une notion de zone humide fortement modifiée - « lorsque l'usage qui en est régulièrement fait ne lui permet plus d'assurer l'essentiel des fonctions écosystémiques spécifiques » -, où certains travaux ne seraient pas soumis à autorisation ou déclaration.

Le texte global a fait l'objet d'une motion de rejet qui l'a envoyé directement en commission mixte paritaire fin juin où il a été adopté sans retenir la notion de zone humide fortement modifiée.

Cet épisode dit quelque chose de la perception des zones humides au sein du monde agricole.

Au sein de la Fédération des Parcs, cette notion de zone humide fortement modifiée ne nous semblait pas suffisamment encadrée, ce qui ouvrait une brèche significative dans la préservation des zones humides.

Par ailleurs, en faisant sauter les obligations de déclaration préalable, on privait les gestionnaires d'un suivi et d'un accompagnement des acteurs sur les interventions, permettant justement de concilier enjeux agricoles et environnementaux.

Il existe néanmoins effectivement des cas de figure où les obligations zones humides génèrent de la complexité pour les agriculteurs, même si les enjeux environnementaux sont faibles.

Il y a donc nécessité de continuer le travail de dialogue constructif avec la profession agricole pour accompagner ces cas sur le terrain, sans passer par une modification de la loi.

Un autre point important est la prise en compte des zones humides dans la PAC.

L'architecture verte de la PAC comporte trois grands dispositifs : la conditionnalité, l'écorégime, les MAEC (Mesures agri-environnementales et climatiques).

Concernant la conditionnalité, la BCAE 2 est une nouvelle règle de la PAC 2023, qui n'a été mise en œuvre qu'en 2025 car elle nécessitait une cartographie des zones humides concernées. Il y avait donc comme projet d'établir une cartographie nationale en croisant plusieurs bases de données. Mais celle-ci reste aujourd'hui incomplète, ne couvrant que 2/3 du territoire. Elle a donc été abandonnée, au profit d'une autre cartographie qui concerne uniquement les zones humides incluses dans les sites Ramsar, auxquelles s'ajoutent les six habitats tourbeux d'intérêt communautaire.

Cette cartographie induit une interprétation assez restrictive des zones humides concernées, mais met surtout les sites Ramsar dans une position délicate, qui se trouvent associés à une réglementation alors que la labellisation est censée ne pas imposer de contraintes nouvelles.

Dans la PAC 2023, les zones humides ne sont pas concernées par l'écorégime, ce qui constitue un manque assez notable, car il est important aussi de valoriser et rémunérer les services rendus par la préservation de ces milieux.

En revanche, les zones humides sont partiellement prises en compte dans l'ICHN (Indemnité compensatoire de handicaps naturels), dispositif permettant d'apporter une aide supplémentaire aux agriculteurs situés dans des zones à contraintes naturelles, notamment les zones de montagne, mais également certaines zones humides.

Les MAEC sont un outil très mobilisé par les Parcs naturels régionaux, qui permet de rémunérer les agriculteurs s'engageant dans le respect d'un cahier des charges.

Il existe quatre MAEC dédiées à la gestion des prairies humides, deux dédiées à la gestion des marais salants, deux pour les rizières, une pour les roselières et une pour la gestion des mares et fossés.

C'est un dispositif intéressant pour rémunérer les bonnes pratiques des agriculteurs, mais assez peu doté et qui ne couvre pas forcément tous les territoires.

La politique agricole semble donc manquer de dispositifs incitatifs et rémunérateurs en faveur des zones humides.

Il existe néanmoins d'autres manières d'accompagner les agriculteurs dans le maintien des zones humides.

Ainsi, les PNR agissent sur les zones humides de trois manières différentes :

- l'accompagnement des agriculteurs vers la protection des zones humides, à travers formations, accompagnement technique, groupes d'échanges, PSE (Paiements pour services environnementaux) : c'est le cas du Parc naturel régional (PNR) des marais du Cotentin et du Bessin qui a engagé 500 agriculteurs et 14 000 ha dans des MAEC en 2023,

mis en œuvre des PSE orientés vers les zones humides sur 20 exploitations et qui anime le concours des pratiques agro-écologiques catégorie « prairies et parcours » ; un autre exemple concerne le Programme du maintien de l'agriculture en zones humides dans les Hauts-de-France, qui implique PNR, chambres d'agriculture, Forum des marais atlantiques et qui propose à la fois des audits technico-économiques, un suivi vétérinaire, un suivi - individuel et collectif - de la gestion des prairies humides ;

- la restauration des zones humides avec un volet d'aménagement des parcelles, avec l'exemple du Parc du marais poitevin qui a restauré près de 1200 ha de prairies naturelles humides, avec installation de clôtures, abreuvoirs, etc. ;
- la valorisation économique des zones humides, via la structuration de filières, la valorisation et la commercialisation : ainsi en Brière où les agriculteurs ont travaillé avec le PNR sur la structuration d'une filière de viande bovine locale autour d'une marque Valeurs Parc ; dans le Parc du marais poitevin, cette structuration s'est accompagnée d'une commercialisation à la fois en vente directe et en grandes et moyennes surfaces, et d'actions de promotion.

Introduction à l'atelier 2

Pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques publiques



Joris BIAUNIER

**Chargé de mission chargé d'études Milieux Humides et Séquence ERC
au CEREMA Centre-Est**

J'ai l'habitude de travailler sur la conciliation entre développement économique, aménagement du territoire et conservation de la biodiversité.

J'appuierai mon propos sur une revue de presse.

Il existe un risque d'une mauvaise prise en compte des zones humides dans les politiques publiques, qui dépasse les conséquences sur la biodiversité. Ainsi l'exemple d'une résidence seniors dans le Cotentin construite en 2015 sur un secteur classé en zone humide, inondée lors de la dépression Kirk en 2024, et qui est aujourd'hui en cours de démolition après évacuation des résidents. D'autres exemples concernent la suspension, voire l'annulation de documents d'urbanisme pour insuffisance de prise en compte des zones humides. Ces mauvaises prises en compte ont donc des coûts à la fois économiques, sociaux et politiques.

L'intégration des zones humides dans les politiques publiques concerne trois axes.

- Connaître : l'exemple de Saint-Pierre Quiberon s'appuie sur la prélocalisation nationale des zones humides de PatriNat couplée à d'autres données dont des dires d'experts et d'usagers, avant d'aller sur site avec des critères de délimitation. Ce travail permet de

calculer l'emprise des zones humides effectives et celle des zones humides présumées. Toutefois les limites de cette démarche tiennent dans l'approche uniquement surfacique et quantitative et l'absence de prise en compte de l'espace de bon fonctionnement car une zone humide ne fonctionne pas ex nihilo, et à besoin de flux hydriques et biologiques.

- Planifier : dans certaines collectivités il est très difficile d'éviter les zones humides ; dans l'exemple du Grand Châlon, la planification a abouti à 19 ha de zones humides rendus non constructibles, mais néanmoins 20 OAP sectorielles comprenant des zones humides.
- Intervenir : dans toute la sémantique autour de cette approche (compensation, désimperméabilisation, restauration, désartificialisation...), aujourd'hui le terme à la mode est renaturation ; il s'agit de placer ce sujet de l'intervention à la croisée des politiques publiques, dans une logique d'optimisation de l'utilisation des ressources publiques. Mais les outils intégrateurs sont encore peu nombreux, en dehors des zones préférentielles de renaturation des SCoT ou les secteurs à renaturer des PLU et sites naturels de restauration/renaturation/compensation qui émerge doucement. Dans le premier bilan de France Simplification, les politiques environnementales sont affichées comme la première des problématiques pour faire émerger les projets, avec comme premier sujet la compensation, qui est donc un des cinq grands axes mis en avant.

Introduction à l'atelier 3

Résilience des zones humides face aux effets du changement climatique : quelles stratégies des territoires ?



Daniel GILBERT
Professeur de l'Université de Franche-Comté

La question du changement climatique concerne fortement les tourbières, qui sont à la fois très impliquées dans la régulation du climat et très impactées par ses changements.

Ces écosystèmes sont connus pour être des puits de carbone extrêmement lents, mais accumulant des quantités phénoménales puisque ce sont 3 % des terres émergées qui contiennent 1/3 du carbone des sols du monde entier.

Les tourbières sont des écosystèmes d'intérêt majeur à la fois pour l'eau, le carbone et la biodiversité.

Mais leur dégradation conduit à l'émission de gaz à effet de serre, de l'ordre de 3 à 34 t de CO₂/ha/an en zone tempérée-boréale et plus du double en contexte tropical.

Ainsi, la dégradation des tourbières mondiales représente plus de CO₂ émis que l'ensemble du trafic aérien mondial et 5% de la totalité des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

De plus, quand ce drainage est enclenché, il se répète chaque année.

C'est donc devenu un enjeu majeur, repris récemment dans le Règlement Européen sur la restauration de la nature.

J'ai fait des recherches en écologie puis en économie du carbone sur les tourbières et je me suis trouvé confronté à la difficulté de savoir où étaient les tourbières, en l'absence d'inventaire des tourbières de France. C'est donc à cet inventaire que je me suis attelé, avec Lise Pinault.

Nous sommes partis de l'inventaire des Mines de 1949, que nous avons croisé avec les inventaires des gestionnaires.

En nous basant sur le principe qu'une tourbière doit avoir au moins 30 à 40 cm de tourbe accumulée, et avec l'appui de multiples partenaires, nous avons réalisé un inventaire basé sur la tourbe.

Ce travail nous a permis d'identifier jusqu'à présent 19 000 tourbières, représentant au moins 131 000 ha, soit une taille moyenne de 7 ha, et en distinguant trois types : les tourbières certaines, très probables ou probables. Mais ces chiffres sont sous-estimés car nous manquons encore d'études dans le Pas-de-Calais et en Picardie.

Cet inventaire a montré que la majeure partie de la tourbe ne se trouve pas dans les montagnes, mais en bord d'océan et dans les marais de Lavours et Chautagne.

La profondeur moyenne est de 1,7 m.

Ces tourbières représentent 164 millions de tonnes de carbone, soit environ 754 t de carbone par hectare et par mètre de profondeur.

Les tourbières de plaine apparaissent plus denses que celles de montagne et le taux de carbone est plus élevé dans les tourbières à sphaignes que dans les tourbières de bas-marais.

Une publication scientifique de ces travaux est prévue en octobre 2025 et les données seront fournies à l'Union européenne pour intégration dans les cartes européennes. La base de données sera également mise à disposition fin 2025. Un atlas des tourbières est par ailleurs en cours de rédaction avec le WWF.

Parallèlement l'inventaire se poursuit, notamment avec le pôle-relais Tourbières.

Il est également important de savoir dans quel état de conservation se trouvent ces tourbières, puisque celui-ci conditionne les émissions de gaz à effet de serre, et donc les aides potentielles mobilisables dans le cadre du label Bas carbone.

Nous avons ainsi pu par exemple quantifier que le marais poitevin compte 6 000 ha de tourbières représentant un stock d'environ 6 millions de tonnes de carbone. Mais l'analyse des sondages montre que le marais poitevin est un des sites où les tourbières sont les plus dégradées de France, et donc qu'il émet beaucoup de carbone.

Grâce à ce type de mesures, nous pouvons espérer établir à terme une cartographie complète de l'état de dégradation des tourbières françaises, avec un souci de priorisation.

Une thèse débute sur ce sujet, financée par l'ADEME et le WWF, qui a pour objectif d'étudier le lien entre état de la tourbe, hauteur de la nappe et flux de gaz à effet de serre, mais aussi de caractériser l'état d'un grand nombre de tourbières, d'essayer de modéliser l'effet du drainage sur les émissions et enfin de trouver des indicateurs à partir de la télédétection pour réaliser la cartographie attendue par le ministère.

TEMPS D'ÉCHANGES

Franck COURTOIS, *Directeur de l'eau et de l'environnement – Département de l'Ain*

Sur la forme, les décisions concernant la BCAE 2 ont été prises sans les services territoriaux. Le Département de l'Ain a découvert l'information fin juin 2024 via Ramsar France. Nous n'avons pas non plus été associés aux réunions programmées par la suite. Ceci pose question.

Laurent GODÉ, *Secrétaire de Ramsar France, Parc naturel régional de Lorraine*

Comment restaurer les fortes quantités de tourbières présentes sur les côtes qui sont parfois très dégradées ?

Daniel GILBERT

Cette question est traitée actuellement dans le marais du Cotentin avec la grande tourbière de Bauphte. Le problème de remise en eau est rarement technique ou financier, mais socio-économique et surtout culturel et patrimonial. Car les agriculteurs se sont battus pour conquérir et valoriser les zones humides.

L'essentiel du discours est vraiment de partager un constat, les méthodes et d'expliquer.

Pour les marais côtiers, il s'agit techniquement de les remettre en eau pour contrer l'avancée du biseau salé.

Or plus on exploite une tourbière, plus elle diminue et se gorge d'eau et l'exploitation agricole y devient impossible. Il faut parvenir à expliquer aux agriculteurs que l'issue est la fin de l'agriculture et qu'il vaut donc mieux l'accompagner pour préserver la ressource en eau, la ressource en carbone et la biodiversité, qui protège également les agriculteurs.

En cultivant une fin de tourbière jusqu'au bout, on se retrouve sur l'argile et cela devient incultivable.

Il faut aller vers la restauration des tourbières dans l'intérêt de tout le monde et le problème n'est pas technique mais socio-économique.

Agnès BUREAU

Les bénéfices de la remise en eau, même si elle est techniquement possible, seront très longs à se faire ressentir.

Daniel GILBERT

Mais le temps ne doit pas nous arrêter, car nous ne travaillons plus pour nous mais pour nos enfants et petits-enfants.

Luc BARBIER

Il manquait la notion d'altimétrie de la tourbière dans la présentation de Daniel Gilbert, avec des niveaux d'inondation qui ont évolué et il faut aussi expliquer aux acteurs du territoire que ceux-ci ne sont plus les mêmes que 50 ans en arrière et que l'altimétrie perdue rend la gestion de l'eau et des activités beaucoup plus complexe.

Daniel GILBERT

Il y a également une question de solidarité de l'eau entre acteurs de l'amont et de l'aval, avec une nécessité de dé-drainer et d'arrêter d'évacuer l'eau le plus vite possible pour sauver les agriculteurs situés en aval, car il n'est plus possible de développer l'irrigation.

Frédérique TUFFNELL

La tourbière capte-t-elle le carbone en continu ?

Daniel GILBERT

En milieu non perturbé, une tourbière accumule lentement du carbone à raison de 1 mm/an. Mais en France, où quasiment toutes les tourbières ont été dégradées,

quasiment toutes perdent du carbone, de manière plus ou moins importante. Comme l'activité végétale est plus lente que l'activité microbienne, l'accumulation est très lente, mais le déstockage par les microbes est 10 fois plus rapide. Actuellement, avec le réchauffement climatique, les nappes s'abaissent encore plus et les températures augmentent dans la tourbe. Les périodes de canicule provoquent donc des émissions de plus en plus importantes de gaz à effet de serre.

Le réchauffement climatique menace nombre de tourbières françaises.

Avec le Service national d'observation des tourbières du CNRS, nous essayons de mesurer ce qui rentre et ce qui continue à sortir, avec notamment l'utilisation de tours à flux, qui devraient permettre de répondre plus précisément à cette question sur le temps long.

Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes

Notre commune a la chance d'abriter le marais des Echets, un des plus grands de la Dombes mais qui a été complètement asséché et sur lequel il ne reste plus que 30 ha de zones humides. Nous venons de voter une ORE (Obligation réelle environnementale) pour 30 ans. L'Université de Stockholm est venue y faire un carottage qui a révélé une profondeur de 12 m de tourbe, ce qui a situé l'importance de ce projet dans notre programme politique.

Concernant la compensation, sur ma commune, nous avons donc cet environnement naturel millénaire qui disparaît. Et à côté de cela, des zones humides ont été découvertes sur trois sites artificiels, qui nous obligent à compenser pour réaliser certains projets, dont une ferme solaire. Alors que la priorité est plutôt de savoir comment remettre l'eau là où elle était depuis des millénaires que de sauver ce qui n'existait pas il y a 25 ans.

Joris BIAUNIER

Effectivement, au niveau des procédures, le raisonnement se fait encore en surfacique sans tenir compte de la qualité.

J'ai été très récemment confronté à cela avec le Département de l'Isère que j'accompagne sur un projet de sécurisation de passage à niveau au nord-est de Grenoble, sur une ancienne friche qui venait d'être remblayée et où l'accumulation d'eau a créé une sorte de zone humide. L'idée est d'avoir un regard discriminant à la fois sur les zones humides qu'on impacte mais aussi sur les projets.

Daniel GILBERT

Cela pose une vraie question sur la gestion globalement des espaces naturels. Personnellement, je plaide pour qu'on soit beaucoup plus strict sur des espaces à très haute valeur ajoutée et plus souple sur des zones déjà très impactées par l'Homme. Je prends l'exemple du marais de Lavours où on continue à faire des compromis pour permettre la culture de maïs intensif, alors qu'il ne sera pas possible de le restaurer sans prendre en compte toute son étendue.

Par ailleurs, j'apprends qu'il y a de la tourbe chez vous alors qu'on nous a affirmé qu'il n'y avait pas de vraie tourbière dans la Dombes. Si vous avez ce genre de données, il faut nous les envoyer pour que nous les bancarisions avant de les mettre à disposition de tous.

Hélène MICHAUX

En lien avec la problématique de financement des agriculteurs sur des actions de préservation de zones humides, l'outil Paiement pour services environnementaux (PSE) est proposé par les Agences de l'eau. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse vient de relancer un nouvel appel à projets pour accompagner les agriculteurs sur ces enjeux.

RETOUR SUR LES ATELIERS

Agnès BUREAU

Quelles sont les principales idées fortes qui ont émané de ces ateliers ?

Pascal SAUZE, DREAL AURA – retour sur l’atelier 1

Sur la thématique « Concilier l’agriculture et les zones humides », l’idée principale qui est ressortie est qu’il faut aider les exploitants agricoles à maintenir et développer une agriculture viable et durable sur nos territoires.

Les présentations de l’atelier ont montré qu’il existait un grand nombre possible d’appuis aux agriculteurs :

- une aide administrative avec les exemples des DDT 71 et 42 dans le cadre d’une charte sur les zones humides ;
- une aide réglementaire avec l’exemple de l’Etablissement public du marais poitevin (EPMP) ;
- des aides techniques nombreuses de la part des chambres d’agriculture, ou du Forum des marais atlantiques à travers son réseau national des éleveurs en zones humides ;
- des aides à la communication pour la valorisation et la promotion de filières avec les Valeurs Parc pour le marais poitevin, les filières BioCoop et la filière Biodiversités maraîchines en Vendée ;
- des aides financières significatives, soit directes avec les Agences de l’eau, comme par exemple l’Agence de l’eau Artois-Picardie qui a financé 170 agriculteurs sur un tiers du territoire en prairie humide, soit indirectes comme avec l’EPMP qui gère les droits d’eau sur le marais poitevin, ou via de nombreux animateurs du territoire qui sont mis à disposition par un certain nombre de structures.

Geneviève MAGNON, EPAGE Hauts-Doubs Haute-Loire – retour sur l’atelier 2

L’atelier sur les politiques publiques est parti du prérequis qu’il n’était satisfaisant, ni pour le porteur de projet ni pour les « défenseurs des zones humides », d’aboutir à une compensation ou une destruction de zones humides.

Le travail a donc plutôt porté sur la notion d’évitement et sa prise en compte dans les politiques publiques.

Deux notions fortes sont ressorties de deux exemples de projets de ScoT : la prise en compte de l’échelle spatiale, avec la nécessité de travailler à une grande échelle, ce qui nécessite une vision élargie du territoire ; et la prise en compte de l’échelle temporelle, car si la notion de zones humides est intégrée dès le début du projet, il y a moins de risque de se trouver confronté à la compensation comme unique solution.

Cela nécessite un travail partenarial avec tous les acteurs qui sont partie prenante dans la procédure projet.

Cela revient à avoir une vision stratégique du territoire, à travers les SCoT, les PLU, les Plans de gestion stratégique zones humides, les SAGE, couplés à d'autres outils de gestion de l'eau comme les PTGE.

Cela renvoie à une suggestion de Ramsar France de renommer les zones humides en terres d'eau, ce qui permettrait d'intégrer toute la politique de l'eau.

Les démarches présentées qui ont bien fonctionné sont des démarches transversales de territoire qui pourraient ressembler à des projets de territoire Ramsar.

Après ce travail mené à une échelle assez large, on peut envisager de revenir à l'objet zones humides, avec une stratégie de gestion et de protection précise.

François CHAMBAUD, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – retour sur l'atelier 3

L'atelier sur le changement climatique s'est appuyé sur trois présentations :

- le projet Adapto porté par le Conservatoire du littoral ;
- le second plan de bassin d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- un projet autour des réseaux de mares et des réseaux d'acteurs porté par la Société nationale de protection de la nature.

Une des idées fortes à retenir est celle de la résilience des acteurs plutôt que celle des zones humides, ce qui implique une adaptation, avec une communauté de pratiques et des réseaux d'acteurs. Cela nécessite de mobiliser des réflexions multithématiques. Les sciences de la nature souffrent en effet de cette expertise très pointue, qui a dû mal à être reprise à l'échelle globale d'un territoire.

La deuxième idée forte est de repartir d'analyses globales et d'analyses systémiques, car les écosystèmes sont intégrés dans un territoire avec toutes ses composantes - physiques, humaines, socio-économiques...-. Pour cela il existe des outils territoriaux, comme le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique, avec par exemple la mise en place de plans de gestion stratégiques des zones humides, dans lesquelles les actions sont aussi transverses.

De nombreux outils permettent en effet de travailler sur les zones humides et il ne faut pas s'enfermer dans l'objet zone humide, mais essayer de réfléchir beaucoup plus largement.

Enfin, la troisième idée forte est de repartir de la définition des zones humides, en écho à ce qui s'est dit ce matin, qui traite à la fois de la qualité, de la temporalité, des sols et de la biodiversité. Il faut tenir bon sur ces critères physiques et biologiques, quand souvent aujourd'hui dans les politiques ce sont les usages qui définissent ce qu'est une zone humide.

Agnès BUREAU

Avez-vous un ou deux exemples d'avancées positives à nous partager ?

Pascal SAUZE

Les zones humides apparaissent comme des contraintes pour un certain nombre d'agriculteurs. Il est donc nécessaire de communiquer sur les atouts de ces milieux, notamment par la

valorisation des marques - dont la marque Ramsar -, l'aide aux filières et tout ce qui est dégrèvement d'imposition sur les zones humides.

Sur les aspects sanitaires un séminaire est prévu en février, organisé à la Maison des éleveurs à Paris.

Geneviève MAGNON

Les deux exemples du Pays de Gex Agglomération et le SCoT de la Grande région de Grenoble sont symptomatiques de ce qui a été dit sur le temps long et le travail partenarial.

François CHAMBAUD

L'Agence de l'eau porte et pousse plusieurs outils comme les SAGE, les espaces de bon fonctionnement, qui sont un espace négocié entre l'optimal et le nécessaire, l'Espace humide de référence, qui permet de calculer les surfaces perdues à travers des indicateurs d'urbanisation par exemple. Parmi les autres outils, les marathons de la biodiversité visent à recréer de la fonctionnalité en termes de trame turquoise.



TABLE RONDE

Eclairage : autres regards et autres acteurs en faveur des zones humides

Tatiana FABRE, *Flamingo Start-up*

Flamingo est un site de financement participatif spécialisé sur les zones humides, qui a lancé son premier projet début septembre.

Nous sommes partis du constat que les zones humides se heurtent à la fois à des problèmes de financement et de sensibilisation du grand public, ce à quoi permet justement de répondre le financement participatif.

C'est un outil qui permet de trouver des financements auprès de particuliers, avec des plans de communication qui nous permettent de toucher jusqu'à 30 000 personnes.

Agnès BUREAU

C'est plus élaboré qu'une simple plateforme de dépôt.

Tatiana FABRE

En effet, nous voulons aussi montrer la poésie et la magie des zones humides. Donc au-delà de la plateforme, nous développons aussi tout un volet formation qui permet aux porteurs de projets de communiquer et vulgariser leur travail pour le rendre accessible au grand public.

Un comité, dont fait partie Tobias Salathé notamment, nous aide à sélectionner les projets.

Nous sommes actuellement à la recherche de projets.

Notre premier projet a été proposé par la Tour du Valat sur la réintroduction d'une libellule. Nous en avons un second à venir avec le CEN Isère qui porte sur l'entretien de zones humides et un troisième en outre-mer avec l'UICN, touchant des scolaires.

Les financements vont de 5 000 € à 30 000 €, ce qui correspond à des enveloppes difficiles à mobiliser par d'autres biais.

Jean JALBERT, *Directeur – Tour du Valat*

C'est vraiment une nouveauté pour la Tour du Valat d'aller chercher des financements particuliers.

Agnès BUREAU

C'est aussi une manière de faire passer le message que chaque citoyen peut contribuer à son échelle à des projets de conservation, de restauration ou de sensibilisation.

Tatiana FABRE

Il me semble que de plus en plus de gens souhaiteraient s'investir dans un changement de système et c'est un moyen de les toucher et de construire des relations sur du long terme, grâce

à des contreparties qui continuent à les sensibiliser, via des invitations à visiter les sites, la distribution de coloriages pour les enfants...

Agnès BUREAU

Quelles étaient vos motivations de départ ?

Tatiana FABRE

Cela fait un an que nous construisons le projet avec mon mari et la cheffe de projet, qui est pour l'instant la seule salariée.

Avec mon mari nous travaillons pour une société d'investissement, qui investit dans l'économie régénérative qui crée de la valeur pour l'Homme et la Nature. Et dans tous les secteurs dans lesquels nous avons pu travailler dans ce cadre, nous observons une diversité de financements, qui nous semblait manquer dans le domaine des zones humides.

D'un point de vue plus personnel, mon grand-père était Luc Hoffmann, aux côtés duquel j'ai goûté à la joie des zones humides. Il est décédé en 2016 et quelques années après j'ai senti qu'il fallait faire à mon tour quelque chose pour les zones humides.



Flora SCHMITLIN, Groupe Bel

Bel est une entreprise française familiale, fondée par Léon Bel il y a quelque 150 ans, présente à l'international. Avec des marques comme La Vache qui rit, Kiri, Babybel, Pom'Potes, elle est diversifiée autour de trois typologies de produits : les fruits, le fromage et tout ce qui est *Plant-based*.

Notre PDG est conscient qu'un business pérenne ne peut pas survivre sur une planète qui ne l'est pas et il a donc impulsé cette dimension de préservation de la planète.

Nous avons également développé une structure particulière avec à la fois la dimension financière et extra-financière pour accélérer les projets de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Nous sommes devenus entreprise à mission l'an dernier, avec des objectifs sociétaux et environnementaux inscrits dans nos statuts.

Dans ce cadre nous avons une stratégie climat, pour laquelle notre première responsabilité est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 50 % d'ici 2035. En parallèle, nous sommes engagés avec les Nations unies dans la « *Race to zero* » pour atteindre un seuil d'émissions incompressibles. Avec le reliquat, il s'agit de contribuer à la neutralité carbone planétaire, dans un premier temps, d'ici 2025, de l'équivalent de nos usines et d'ici 2050 pour l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Ce programme de séquestration carbone touche à la fois la plantation et la conservation de forêts, la réhabilitation de tourbières, l'agroforesterie... dans un objectif de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Nous avons souhaité avoir des projets qui soient au plus près possible de nos activités, via des projets en France, mais l'obtention de crédits carbone prend du temps dans ce cadre et en parallèle nous avons donc investi dans un parc en République centrafricaine, qui va nous permettre de valoriser des crédits carbone à partir de 2025.

Agnès BUREAU

Vous avez travaillé à un projet sur les tourbières avec le Conservatoire d'espaces naturels et des collectivités locales.

Flora SCHMITLIN

Nous avons consulté différents experts et nous avons rencontré des personnes exceptionnelles de l'EPAGE du Haut Doubs – Haute Loue et du CEN Franche-Comté, qui nous ont encouragé à nous intéresser aux tourbières, qui réunissent les aspects biodiversité, stockage de carbone et ressource en eau.

C'étaient jusqu'alors des projets très peu soutenus dans le privé, et qui faisaient de plus beaucoup sens par rapport à notre histoire, qui a débuté dans le Jura.

Globalement, nous investissons environ 10 millions par an sur le plan de séquestration en France et hors de France.

Mais sur réhabilitation des tourbières, nous n'avons pas les chiffres précis car nous n'avons pas encore réuni tous les devis. Nous attendons de plus le label Bas carbone spécifique Tourbières pour affiner le prix à la tonne de carbone de cette typologie de projet.

Agnès BUREAU

Le retour sur investissement est-il décisif dans vos choix de projets ?

Flora SCHMITLIN

Nous ne parlons pas vraiment de retour sur investissement, mais il faut que nos projets restent accessibles par rapport à la tonne de carbone. Nous sommes vraiment dans une démarche volontaire, nous n'avons aucune obligation réglementaire à avoir une stratégie climat.

Les bénéfices sont multiples : à la fois ces projets vont nous aider à contribuer à notre stratégie climat, mais ils nous apportent aussi un bénéfice d'image, y compris auprès de nos consommateurs, à travers nos packagings qui peuvent aussi nous permettre de raconter de belles histoires.

Mais ce qui me semble le plus important c'est de participer à renforcer la résilience des territoires dans lesquels nous opérons, pour permettre la continuité de notre activité.

Aujourd'hui je suis la seule entreprise privée présente à ce séminaire, mais j'aimerais que cela évolue à l'avenir.



Agnès BUREAU

En termes d'image, n'est-ce pas plus vendeur de s'intéresser aux forêts et n'avez-vous pas hésité à investir dans les tourbières ?

Flora SCHMITLIN

Nous cherchions une diversité de projets, nous investissons donc dans les forêts et les tourbières.

Et puis notre président est tombé amoureux des tourbières, ce qui a beaucoup aidé. Cela fait aujourd'hui aussi beaucoup la fierté de nos collaborateurs

Agnès BUREAU

A une époque où les incertitudes sont fortes dans le domaine des financements publics, l'arrivée de ces financements privés est-elle un complément important ?

Jean JALBERT

C'est important d'abord pour ce qui vient d'être présenté. Car la société n'évoluera que si tous les acteurs – y compris les entreprises – évoluent, et pas uniquement sous la contrainte. C'est donc clé, mais pas uniquement pour boucler le budget.

La Tour du Valat est une fondation privée qui dispose de fonds propres, avec un budget annuel d'environ 8 millions d'euros dont 40 % proviennent de nos fonds propres et les 60 % restants proviennent de sources très diversifiées à travers des fonds publics et privés.

Mais les fonds privés représentent effectivement une part croissante et nous avons d'ailleurs créé il y a deux ans une direction qui s'occupe à la fois du plaidoyer et du développement, en relation avec les entreprises.

Agnès BUREAU

La Tour du Valat a 70 ans. Quelle est sa place dans la lutte pour la préservation des zones humides ?

Jean JALBERT

C'est d'abord une place historique. Puisque c'est Luc Hoffmann, fondateur de la Tour du Valat, qui dans les années 1950 a objectivé pour la première fois, sur des bases scientifiques, la régression des zones humides, avant d'inventer un mécanisme qui a abouti à la convention de Ramsar.

Au-delà de ces aspects, il était question ce matin de conciliation. La Tour du Valat se vit comme un porteur d'écologie de la réconciliation, puisque le lien entre l'Homme et les zones humides a été endommagé. Nous avons la chance d'avoir un grand domaine de près de 3 000 ha au cœur de la Camargue, dans lequel nous exerçons trois métiers :

- la recherche sur les milieux et les pratiques ;
- la gestion du domaine qui est un véritable laboratoire à ciel ouvert où sont testées des méthodologies de gestion et restauration des zones humides ;
- l'agriculture parce que nous sommes persuadés que celle-ci permet d'apporter des réponses, via certains modes de pratique qui se basent sur les processus écologiques. Nous avons un troupeau de 300 têtes de taureaux de race Camargue, des chevaux, des moutons... Nous produisons du riz bio, du vin bio... avec une démarche scientifique basée sur des critères écologiques, agronomiques et économiques. Nous travaillons beaucoup en partenariat pour trouver des réponses aux questions que se posent vraiment les agriculteurs.

Cette réconciliation passe aussi par la mise en place de dispositifs de dialogue. Nous animons le pôle-relais Lagunes méditerranéennes, en consortium avec le CEN Occitanie et l'Office de l'environnement de la Corse. Enfin, nous avons mis en place deux mécanismes à l'échelle méditerranéenne : une plateforme science/politique, sur laquelle nous venons de sortir une

synthèse des zones humides du bassin méditerranéen, et l'Alliance méditerranéenne pour les zones humides qui est un mécanisme science/société, qui regroupe une trentaine d'ONG pour porter le message des zones humides et inciter à la restauration.

Timothée BEROUD, *Fondation Pierre Vérots*

La Fondation Pierre Vérots a également été créée par un industriel en 1984. C'est une petite structure de trois salariés.

Elle dispose d'un domaine de 350 ha en Dombes, composé d'étangs, de prairies et de forêts.

Elle a trois objectifs statutaires :

- préserver et conserver la biodiversité, au moins sur son domaine, dont 150 ha sont clôturés, ce qui limite à la fois le dérangement et le vandalisme ;
- accueillir des scientifiques, en leur proposant laboratoire et hébergement, mais aussi participer à des suivis naturalistes qui s'intègrent dans des bases de données nationales, comme les programmes POPAmphibien, STOC... grâce à des bénévoles qu'on peut également héberger sur place ;
- communiquer à travers une lettre d'information, des cahiers scientifiques, dans lesquels sont restituées les études financées ou réalisées à la Fondation, les réseaux sociaux... en sachant que le site n'est pas ouvert au public et que la Fondation reste peu connue des particuliers.

Par ailleurs, sur les quatre étangs, un est exploité via une gestion traditionnelle, la pisciculture permettant de dynamiser l'étang, en alternance avec des assecs cultivés. Le coût de cette gestion est pris sur nos fonds propres.

Les trois autres étangs peuvent être empoissonnés occasionnellement, sans que ce soit leur vocation première. Le plus grand, dans la partie clôturée, a plutôt un effet réserve, notamment en période de chasse et les deux autres plus petits et satellites servent soit aux expérimentations des chercheurs, soit de relais piscicole quand un autre étang est vidé.

Agnès BUREAU

La parole scientifique est remise en cause de façon assez inédite depuis quelques temps. Cela modifie-t-il vos conditions de travail et de recherche ?

Jean JALBERT

Oui cet effondrement du champ de la pensée rationnelle est perturbant pour des chercheurs. Mais cela nous renforce sur la pertinence de mener une recherche de haute qualité, qui ne soit pas critiquable. En revanche, cela nous questionne sur la manière de valoriser les données issues de la recherche.

C'est aussi le sens du service dédié aux plaidoyers que nous avons créé, pour que nos informations ne restent pas dans un cercle restreint. Il y a aujourd'hui des vents contraires, mais nous devons tenir bon pour que les résultats des recherches menées puissent être convaincants.

Aujourd'hui nous n'avons aucun mal à convaincre de la nécessité sociétale de se préoccuper de ces milieux.

Agnès BUREAU

Pensez-vous avoir un pouvoir d'influence sur les politiques publiques ?

Jean JALBERT

Pendant longtemps ce n'était pas notre objet premier. Mais c'est en voyant que les politiques publiques ne s'emparaient pas des connaissances que nous avons, avec d'autres partenaires, chercher des leviers pour y remédier.

Aujourd'hui nous avons plusieurs niveaux d'indicateurs, dont certains essaient de mesurer en quoi les politiques ont changé ou en quoi les discours ont changé et en quoi nous avons pu y contribuer. C'est très difficile à mesurer, mais nous espérons que notre parole est entendue.

Agnès BUREAU

Comment est perçue la Fondation Pierre Vérots dans la Dombes et au-delà ?

Timothée BEROUD

Nous sommes peu connus des particuliers. Mais je pense que nous sommes connus et reconnus par les institutions et les acteurs locaux.

Les chercheurs ont compris l'intérêt de ce genre de domaine qui leur est ouvert uniquement pour la science.

Notre rôle est d'essayer de diffuser au mieux les connaissances mais la Fondation n'a aucune leçon à donner.

Agnès BUREAU

Comment se passe le dialogue entre la partie scientifique et plus militante et le groupe Bel ?

Flora SCHMITLIN

Nous avons signé un premier partenariat avec les EPAGE et le CEN et nous avons défini un contrat cadre pour réhabiliter plus de 40 tourbières dans six les années à venir. Nous nous appuyons sur nos partenaires pour ce qui relève de l'expertise scientifique.

Ce sont eux qui connaissent les situations en matière de foncier, la conduite des travaux. Et nous sommes là pour financer les travaux de réhabilitation, mais aussi tout ce qui permet de mener à bien ces projets, dont le financement des suivis, l'animation foncière. Nous avons par ailleurs investi dans Jura Natura Services qui est une entreprise spécialisée dans la réhabilitation des tourbières.

SOIRÉE AU MONASTÈRE DE BROU





JEUDI 25 SEPTEMBRE



Visite 1 : La Dombes



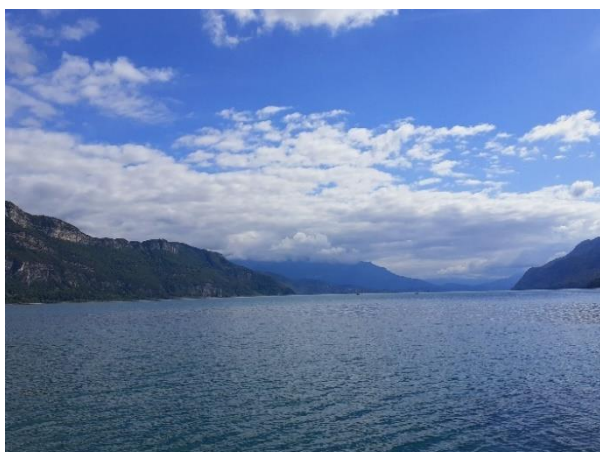


Visite 2 : Marais et tourbières des montagnes du Bugey





Visite 3 : Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours





VENDREDI 26 SEPTEMBRE

ACTUALITES NATIONALES ET INTERNATIONALES DES ZONES HUMIDES

12^{ème} programme, perspectives et ambitions

Thomas PELTE

Chef de service Ressources en eau, milieux et fleuve Rhône à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Je présenterai le 12^e programme par le prisme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, même si les principes sont valables pour les autres agences.

Les Agences de l'eau sont un des systèmes de financement de l'environnement ancien, solide et installé, avec leur propre levée de recettes. Cela permet de la continuité dans notre capacité à accompagner les territoires depuis 60 ans, ce qui est précieux pour une problématique qui a besoin de temps, à la fois dans l'émergence et la réalisation des projets.

Même si des problèmes persistent, en 60 ans les progrès sont réels. La problématique s'est élargie avec les années, depuis la mission initiale axée sur la distribution de l'eau et l'épuration dans les années 1960-1970, en passant dans les années 1990 par l'entrée restauration des milieux, et dernièrement nous sommes rattrapés par la problématique du changement climatique. C'est un gros enjeu qui est face à nous, tout comme celui de l'érosion de la biodiversité, domaine sur lequel nos compétences ont été élargies en 2016 et dans lequel nous avons dû trouver notre place dans un jeu d'acteurs déjà très installé. A cela s'ajoute aussi la problématique de l'urbanisation. Cela nous pousse à faire bouger nos marges d'intervention.

Le 12^e programme se base sur quatre enjeux majeurs :

- le bon état des eaux, qui est la cible des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- l'adaptation au changement climatique, en interrogeant tous nos leviers d'intervention via ce prisme, pour moduler l'intensité de nos aides ;
- la biodiversité, dans une logique de trame, avec toutefois un ancrage sur les milieux humides ou aquatiques ;
- la solidarité entre les territoires, avec une mutualisation des moyens dédiés à l'eau, pour aider les territoires ruraux disposant de moins de moyens.

Nous proposons une offre de subvention à tous les territoires du bassin, y compris sur des projets de préservation et plus uniquement de restauration. L'éventail des bénéficiaires possibles est très large : collectivités, acteurs économiques, secteur agricole, associations...

Nos moyens sont financiers et ne passent pas par le budget de l'Etat. Les moyens du 12^e programme sont supérieurs de près de 25 % à ceux du 11^e programme, avec environ 3,1 milliards d'euros sur six ans, en lien avec une augmentation du plafond de recettes possibles, dont nous attendons la confirmation dans la loi de finances.

Nos moyens sont également humains, avec 330 agents sur l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Ces agents accompagnent le territoire dans des logiques partenariales. Nos

financements permettent également de rémunérer des relais territoriaux qui sont estimés à l'équivalent de 600 emplois.

Nos interventions portent sur plusieurs thèmes :

- la dépollution et la qualité de l'eau ;
- la restauration des milieux puisque l'atteinte aux milieux est une des premières causes de dégradation des eaux ;
- l'eau potable, sujet que nous avons désinvesti dans le 11^e programme faute de capacité financière ;
- l'interaction entre l'eau et les sols.

Dans le domaine de l'eau, nous avons un éventail de solutions techniques très étoffé.

L'intensité de nos aides varie de 50 % jusqu'à 80 % pour des actions ciblées spécifiquement milieux.

Nos moyens financiers proviennent des redevances - dont 80 % sont des factures d'eau -, qui devraient être d'environ 636 M€ par an à partir de 2026, et dont plus de 90 % sont redistribués, dans des temps courts.

Nous appliquons le principe pollueur/préleveur d'eau = payeur. C'est notamment la perspective de l'augmentation de la redevance préleveur d'eau qui a provoqué les crises agricoles de décembre 2023.

Mais c'est aussi ce qui nourrit une sorte de démocratie autour des enjeux de l'eau.

Actualités nationales

Ghislaine FERRÈRE

Responsable milieux humides – Convention de Ramsar au Ministère de la Transition

Ecologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Nous nous trouvons dans une période un peu difficile sur les questions environnementales. Mais des sujets avancent néanmoins.

Réseau Ramsar

Le réseau compte aujourd'hui 55 sites, dont 12 dans les outre-mer. Les derniers labellisés sont le Marais poitevin, les marais et tourbières des montagnes du Bugey et l'extension du site Lac du Bourget-Marais de Chautagne et de Lavours.

La dynamique a été freinée avec la BCAE 2 pour deux sites qui étaient déjà bien avancés : Tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense et Marais d'Olonne. Néanmoins elle a repris avec deux autres sites très avancés - Tourbière des Saisies – Beaufortain – Val d'Arly et Loire des confluences -, dont la labellisation est attendue pour début 2026.

La BCAE 2 zones humides et tourbières est mise en œuvre depuis cette année. La difficulté est de mesurer l'impact qu'elle va avoir sur les sites Ramsar, même si nous l'estimons assez faible. Nous ne savons pas non plus si ce dispositif sera maintenu dans la prochaine PAC.

La mise à jour des fiches descriptives Ramsar est toujours en cours. C'est un gros travail qu'il est important d'anticiper au niveau des sites.

Depuis quelques années, en France il est également demandé un bilan des sites sur six ans. Six de ces bilans ont déjà été rédigés.

Un travail a été enclenché avec la convention de Ramsar pour simplifier et améliorer les modalités de mise à jour des fiches descriptives Ramsar, qui a été relancé lors de la COP 15, avec constitution d'un groupe de travail.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec l'association Ramsar France pour la période 2025-2027.

Des réseaux régionaux commencent à se mettre en place : celui d'Auvergne-Rhône-Alpes-Bourgogne-Franche Comté tiendra sa première réunion aujourd'hui.

Nous continuons également d'avancer sur les Villes Ramsar, au nombre de 9 aujourd'hui.

Le bilan de la Journée mondiale des zones humides est toujours excellent, avec plus de la moitié des animations mondiales et une implication de la quasi-totalité des sites français.

L'an prochain nous fêterons les 40 ans de la ratification de la convention de Ramsar par la France.

Enfin, nous réfléchissons à renforcer les liens avec les sites Ramsar européens, au-delà des sites transfrontaliers.

Actualités nationales – avancée des travaux du Plan national milieux humides

Sur les acquisitions et restaurations, les choses avancent fortement, grâce notamment aux financements des Agences de l'eau et la priorisation dont ces projets font l'objet dans les 12^e programmes.

La nouvelle méthode label bas carbone « restauration de tourbières » est actuellement en consultation du public et devrait sortir d'ici la fin de l'année.

En revanche, le Parc national zones humides n'est plus vraiment d'actualité, néanmoins de nombreux autres projets d'aires protégées concernent des zones humides.

De nombreux chantiers de connaissance devraient aboutir prochainement : cartographies de pré-localisation, bascule du RPDZH vers la nouvelle plateforme géographique PLUMH, boîte à outils MHEO. Par ailleurs, le groupe de travail zones humides du Comité national de l'eau/Comité national biodiversité travaille à une cartographie des zones humides effectives, dans un but d'échanges et d'apaisement des relations avec les acteurs agricoles. Enfin, concernant le renforcement des liens entre recherche et gestion autour des zones humides, un forum est prévu à Arles en novembre prochain.

Plusieurs chantiers réglementaires sont également en cours, avec notamment un groupe de travail juridique qui réalise un état des lieux des textes et prépare une foire aux questions pour 2026.

Parmi les travaux spécifiques, le Plan national Mares est sorti et la Stratégie outre-mer doit être publiée avant la fin de l'année. Un réseau CESP, animé par l'OFB et Ramsar France, est en cours de construction.

Au niveau européen, dans le cadre du chantier Crédits/certificats nature, la France s'est portée volontaire pour expérimenter des crédits nature zones humides sur deux sites pilotes, l'un sur le maintien et l'autre sur la restauration.

Sur la préservation de l'anguille, nous allons lancer un appel à candidatures pour travailler sur la continuité des marais gérés pour la circulation de l'espèce.

Par ailleurs, nous préparons le Plan national pour la mise en œuvre du Règlement sur la restauration de la nature qui fera l'objet d'une concertation l'an prochain, avant envoi à la Commission européenne. Les tourbières notamment sont concernées à deux titres, en tant qu'habitats d'intérêt communautaire et en tant que tourbières agricoles. Concernant les objectifs généraux de restauration d'habitats, les surfaces visées pour les zones humides sont très conséquentes.

Enfin, nous essayons d'accompagner un des sujets montants dans le domaine de la restauration qui est celui d'une restauration *low tech* visant à réhydrater les sols à la « manière castor », en créant de petits barrages permettant de retrouver une dynamique plus naturelle.

Actualités internationales

Flore LAFAYE DE MICHEAUX

Conseillère principale Europe au Secrétariat de la Convention sur les Zones Humides

Je voulais commencer par vous partager la perception que de nombreux pays dans le monde ont de la région Europe. Pour eux, en Europe tous les indicateurs sont au vert. Ils considèrent que l'Europe bénéficie d'une expertise scientifique extrêmement poussée, d'acteurs publics très bien formés, de multiples institutions qui soutiennent la conservation et la restauration des zones humides - les montants présentés tout à l'heure pour un bassin français dépassent parfois leur PIB national -... Ils ont l'impression que vous avez toutes les clés en main pour réussir les objectifs de la convention. Mais ils ne tiennent pas compte d'une part du fait que l'historique de la dégradation est beaucoup plus ancien dans les pays européens et donc que les milieux sont altérés de longue date, et d'autre part de la multiplicité des acteurs, qui nécessite un effort de coordination plus lourd, qui peut conduire à une perte de connectivité.

Ce sont ces deux obstacles que vous avez à franchir, qui sont reflétés par le fait que 50 % des zones humides européenne ont disparu depuis 1970, que 75 % des bassins versants ont été fortement modifiés et que 84 % des habitats liés aux zones humides sont en état défavorable.

La convention de Ramsar est le plus ancien accord intergouvernemental sur l'environnement. Elle compte 172 parties contractantes, soit plus de 90 % des pays des Nations unies.

Elle se base sur trois piliers :

- l'utilisation rationnelle des zones humides ;
- le réseau des sites Ramsar ;
- la coopération internationale.

Le réseau est constitué de plus de 2 500 sites représentant environ 258 millions d'hectares, alors que l'équipe du secrétariat de la convention, basée en Suisse, ne compte que 27 personnes. L'organe de décision de la convention est la Conférence des Parties (COP) qui se réunit tous les

trois ans, quand le Comité permanent – dont la France est vice-présidente pour les trois prochaines années – se réunit tous les ans et suit de manière plus précise le travail de la convention.

La convention s'appuie par ailleurs sur deux piliers : le GEST, et la CESP - dont Ramsar France est un membre très actif -, qui sont deux approches complémentaires ; le premier relevant du développement de la connaissance et le second du partage de cette connaissance.

Le cœur de la mise en œuvre de la convention est constitué des Parties contractantes, qui sont représentées par une autorité administrative, un correspondant national et des correspondants pour les différents comités.

La convention bénéficie également du partenariat de six organisations internationales : BirdLife International, l'UICN, Wetlands International, le WWF, l'International Water Management Institute et Wildfowl & Wetlands Trust. Ces partenaires sont des relais extrêmement forts, qui ont un pouvoir de plaidoyer que n'a pas le Secrétariat de la convention.

Les 21 Initiatives régionales Ramsar - dont MedWet - sont un autre acteur important aidant à la mise en œuvre de la convention, par leur effet d'entraînement et de mobilisation des acteurs.

Ramsar France est aussi un réseau d'acteurs qui mobilise au niveau national, comme il existe des comités nationaux Ramsar dans d'autres pays.

La Journée mondiale des zones humides est un événement phare de la convention, pour lequel tout un ensemble de matériel de communication est développé à destination de tous les acteurs pour l'organisation d'animations visant d'un côté le grand public et de l'autre les décideurs. En 2026, le thème sera consacré aux savoirs traditionnels et, de ce que j'ai vu lors de la visite de la Dombes hier, je pense qu'il y a beaucoup à faire sur le sujet.

Il y a aujourd'hui 74 villes labellisées Ramsar, dont 9 en France. 31 villes nouvelles ont été accréditées en 2025, dont 5 de pays européens parmi lesquels la France.

La COP 15 s'est tenue en août dernier à Victoria Falls au Zimbabwe. Elle a été marquée d'un point de vue politique par l'ouverture pour la première fois par un président, celui du Zimbabwe, accompagné de deux chefs d'Etat voisins, et la présence de 17 ministres.

Le projet de plan stratégique défini pour 9 ans a pu être adopté.

Le *Freshwater Challenge*, dont la France est partenaire, est une des 28 résolutions adoptées, qui vise à renforcer l'élan en faveur de la protection et la restauration des écosystèmes d'eau douce.

Les résolutions sont des textes assez génériques, mais peuvent servir de levier de justification politique.

En parallèle, beaucoup d'initiatives sont prises au moment des COP comme le lancement du *Peatland Breakthrough* pour renforcer la restauration des tourbières, la publication du panorama méditerranéen de l'évolution des zones humides, ou encore une déclaration politique adoptée par les ministres. S'agissant de cette dernière, un représentant du Fonds mondial sur l'environnement, qui pour la première fois était présent à la COP, a ensuite déclaré qu'il souhaitait voir reflétés dans le nouveau programme de financement de ce fonds tous les axes de cette déclaration de Victoria Falls.

Le côté visibilité politique a donc quand même des effets, car cela permet de donner plus de place aux zones humides dans les grands instruments financiers internationaux.

Il y a par ailleurs depuis longtemps des travaux pour renforcer les synergies avec les autres conventions internationales - notamment la convention sur la diversité biologique -, et les politiques de l'Union européenne, ainsi la Stratégie de résilience sur l'eau de l'Union européenne fait mention des zones humides pour la première fois.

Parmi les axes de travail du GEST pour les trois prochaines années, figurent les impacts des blooms algaux toxiques sur les zones humides, les questions de changements climatiques, d'inventaires et d'utilisation de la télédétection, ou encore du rôle des zones humides dans les eaux vertes (qui sont les eaux stockées dans les sols et la végétation).

Les COP sont l'occasion de la publication des perspectives mondiales sur les zones humides. Cette année, ce document de référence était surtout axé sur des questions de financements, de coûts de la restauration mais aussi de plus-value des zones humides dans l'économie mondiale. Il en ressort notamment que les services écosystémiques fournis par les zones humides représentent de 7 000 à 39 000 milliards de dollars par an, quand le financement de la biodiversité est aujourd'hui d'environ 0,25 % du PIB mondial. Or, si on souhaitait restaurer ne serait-ce que 30 % des zones humides dégradées, cela coûterait de l'ordre de 2 % du PIB mondial. Des changements de paradigmes politiques et financiers doivent donc être envisagés.

Le site internet de la convention est en trois langues, dont le français, ce qui vous donne un avantage pour accéder aux ressources, dont l'ensemble des productions du GEST, qui figurent également dans les documents annexés à la COP15.

Enfin, je vous invite à prendre directement contact avec Laura Berner-Alteneder, ma collègue de l'équipe Europe, en charge des fiches descriptives Ramsar, ce qui peut faciliter la compréhension des commentaires et accélérer le travail d'échanges sur ces fiches.

TEMPS D'ÉCHANGES

Thierry LECOMTE, Trésorier - Ramsar France

Les insectes sont un angle mort important dans nos réflexions, alors qu'ils représentent plus de 60 % de la biodiversité et assurent des fonctions écologiques très importantes, dont la pollinisation. Or ils sont aujourd'hui en déclin, avec une diminution qui peut atteindre 80 % de la biomasse entomologique, y compris dans des espaces réputés protégés.

Les insectes pollinisateurs bénéficient d'un Plan national d'actions (PNA) et une fiche comparable se retrouve au niveau du projet de Règlement européen sur la restauration de la nature.

Compte tenu que beaucoup de zones humides sont encore relativement naturelles, avec une flore diversifiée et donc potentiellement des insectes pollinisateurs, les zones humides ne pourraient-elles pas s'emparer davantage de cette problématique pour essayer de montrer l'importance des zones humides vis-à-vis de la pollinisation ?

Flore LAFAYE DE MICHEAUX

Effectivement ce n'est pas un sujet identifié de manière isolée dans les discussions, mais c'est un élément important de la mobilisation d'autres espèces d'eau douce. C'est en revanche un élément pris en compte dans les évaluations des services écosystémiques. Donc je relaierai votre suggestion.

Ghislaine FERRERE

Le lien avec les zones humides n'est pas forcément très clair, même si dans le PNA il doit y avoir des mesures de préservation de milieux. Mais je note cette nécessité de faire un lien plus fort.

Thomas PELTE

Les Agences de l'eau sont centrées sur la restauration des habitats et les insectes aquatiques ont jusque-là plus été utilisés comme indicateurs que comme cibles.

Sur la préservation des espèces, je n'ai en tête qu'un exemple sur l'azuré dans le secteur du Haut-Rhône, mais avec un angle d'attaque centré sur les habitats.

Geneviève MAGNON

Sur notre territoire, l'Agence de l'eau aide énormément les zones humides. Elle finance la politique Ramsar depuis des années, mais sans la nommer. Nous avons eu quelques réunions de travail avec vos équipes, mais que nous n'avons pas poursuivies. Pourrions-nous poursuivre ce travail pour nommer cette politique Ramsar dans la politique de l'Agence de l'eau ? Aujourd'hui il me semble important pour Ramsar France d'être présent dans les Agences de l'eau, à la fois physiquement dans les comités de bassin, mais aussi nommément dans les politiques des agences et que les sites Ramsar soient reconnus comme une vraie politique territoriale. La question se pose évidemment pour toutes les Agences de l'eau.

Thomas PELTE

Je partage le fait que nous puissions travailler sur la visibilité de notre partenariat avec Ramsar et sur le principe il n'y a pas trop de souci. Nous sommes très attachés à ce que les projets créent une dynamique de territoire.

Nous pouvons envisager de continuer à travailler ensemble sur cette réflexion.

Ghislaine FERRERE

Les Agences de l'eau n'intègrent pas toutes Ramsar de la même manière. Certaines financent spécifiquement de l'animation Ramsar, d'autres non. Un des enjeux pour les

13^e programmes sera peut-être d'aller plus loin dans ce sens.

Thomas PELTE

Nous ne pouvons pas inscrire dans notre programme que nous allons aider Ramsar, mais j'entends la question de la visibilité.

Agnès BUREAU

Cela fait écho à ce que disait Flore Lafaye de Micheaux sur le levier que peuvent représenter les engagements qui sont pris dans le cadre des COP pour faire avancer les choses sur le terrain.

Luc BARBIER

Ce qui pourrait être bien, c'est que dans la gouvernance des comités de bassin il puisse y avoir un représentant de Ramsar France. En Artois-Picardie, par exemple, 1 point supplémentaire est attribué aux dossiers qui concernent les sites Ramsar, car l'organisation des acteurs apporte une plus-value aux projets. Cela pourrait peut-être inspirer les autres Agences de l'eau.

Jean JALBERT

Je représentais Ramsar France à la COP 15 et cela m'a donné l'occasion de constater que très peu de pays étaient dotés d'autant de moyens que la France, avec une association spécifique dédiée à l'animation de Ramsar. Il serait intéressant pour la prochaine COP de présenter cet exemple pour inspirer d'autres pays.

Agnès BUREAU

Cela est-il lié à la densité de sites en France ?

Flore LAFAYE DE MICHEAUX

Non parce que d'autres pays ont plus de sites Ramsar sur un territoire pas forcément plus grand.

Je pense qu'historiquement le choix a été fait de financer un réseau plutôt que directement des animations locales. Cela me semble un excellent choix puisque cela permet de démultiplier les actions. C'est un peu la même chose avec les réseaux régionaux qui se mettent en place.

Je rejoins Jean sur le fait que c'est un modèle qui mérite vraiment d'être partagé. D'autres modèles d'animation existent dans d'autres pays, comme les comités nationaux Ramsar ou des réseaux de parlementaires dédiés aux zones humides. Tous ces modèles d'animation au niveau national méritent d'être partagés et j'invite Ramsar France à faire une proposition dans ce sens à la prochaine COP.

Ghislaine FERRERE

A la précédente COP, il y avait eu un *Side event* avec la Corée du Sud pour présenter nos deux réseaux. Cela avait beaucoup intéressé. Malheureusement les *Side events* n'ont pas forcément toujours beaucoup d'écho car de nombreuses réunions se tiennent en parallèle.

Il serait peut-être intéressant de commencer par lancer un groupe de réflexion européen pour pousser cela un peu plus.

Flore LAFAYE DE MICHEAUX

A la COP 15, le choix a été fait de diminuer drastiquement le nombre de *Side events*, limités à trois événements en parallèle, ce qui a aidé à avoir des salles beaucoup plus fournies.

Sans attendre la COP 16, vous pourriez aussi proposer un webinaire que nous pourrions relayer dans nos réseaux et sur notre site.

Sébastien MEZIERE

Il est précieux d'avoir une convention internationale pour appréhender les problèmes à cette échelle.

En effet, il y a trois jours un rapport a circulé issu d'un laboratoire de météorologie dans le Puy-de-Dôme, qui a démontré la présence dans les nuages de pesticides en provenance d'outre-Atlantique. Cela nous rappelle que le problème est global et international et que nous avons besoin de conventions comme celle de Ramsar pour pouvoir l'appréhender à cette échelle.

Cela recoupe aussi l'intervention de Thierry Lecomte sur les insectes, parce que même si on se trouve dans un endroit préservé, les biocides peuvent nous tomber du ciel et les insectes en sont les premières victimes.

La convention de Ramsar est une façon de véhiculer cette solidarité que nous devons avoir les uns envers les autres.

Matthieu MOES, Directeur – Syndicat Ain aval et affluents

Y a-t-il des inquiétudes ou des débats actuels sur les questions de plafond mordant ou de prélèvements dans les fonds de roulement des Agences de l'eau ?

Car c'est vraiment un élément qui conditionne l'action des acteurs gemapiens au quotidien. En effet, sans les budgets des Agences de l'eau notamment, la GEMAPI ne peut pas permettre d'engager tous les travaux nécessaires sur les bassins.

Thomas PELTE

La question est légitime vu le contexte, mais l'hypothèse que les budgets des Agences

reviendraient dans le budget de l'Etat n'est pas à l'ordre du jour actuellement, notamment parce que pour l'essentiel nos recettes sont bien affectées et bien dépensées.

En revanche la question d'un plafond mordant plus bas se pose réellement, ce qui diminuerait notre budget de quelques dizaines de millions d'euros. Cela nous contraindrait par rapport aux ambitions inscrites dans le 12^e programme, mais cela nous laisserait quand même une grosse marge de manœuvre et les priorités affichées resteraient à l'ordre du jour.

En revanche un autre aspect nous interroge puisque nous allons devoir rendre des moyens humains, ce qui pourra influencer sur notre capacité d'interactions avec les territoires.

Nous attendons de voir mais nous nous inquiétons comme tout le monde, un peu moins toutefois que d'autres acteurs de l'Etat.

Ghislaine FERRERE

Effectivement, a priori les agences devraient être préservées. Nous savons que nous allons avoir une grosse baisse de nos budgets ministériels, mais le plus important est sans doute les moyens humains, qui peuvent constituer une vraie difficulté pour gérer ces budgets.

GRAND TEMOIN : MARC ANDRE SELOSSE



***Biologiste, professeur au Muséum national d'histoire naturelle
La biodiversité, les sols et les zones humides***

Les zones humides se définissent avant tout par les fonctions qu'elles remplissent, dont le stockage de carbone. Ce n'est pas une mauvaise chose par les temps qui courent, même si cela ne remplacera jamais la gestion des causes du changement climatique.

Je vais commencer par revenir sur les mécanismes qui expliquent le stockage de carbone.

Quand il y a de l'eau dans le sol, il y a moins d'oxygène, ce qui constitue donc un frein à la respiration, même si cela n'empêche pas certaines respirations, puisqu'il existe des métabolismes respiratoires utilisant d'autres oxydants, qui sont toutefois moins oxydants.

De plus si la zone humide est acide, les bactéries n'aimant pas l'acidité, celles-ci y sont peu nombreuses. Or ce sont elles qui savent respirer sans oxygène.

Mais le phénomène qui explique le mieux la conservation de la matière organique en conditions faiblement oxygénées est la polymérisation de la lignine. En effet, par ses réactions radicalaires, celle-ci se lie à tout ce qui se trouve autour, de manière non répétitive, et devient donc totalement inaccessible à des enzymes. Seuls les champignons peuvent dégrader la lignine, mais cela nécessite de l'oxygène.

La lignine est un piège et un linceul éternel posé sur la matière organique dans les sols peu ou pas oxygénés.

Au Carbonifère, il existait une chaîne de montagne sous les tropiques, qui en s'érodant est remontée, créant des craquelures en surface où se sont développés des lacs dans lesquels se sont déposés les charbons, qui dans l'eau n'ont donc pu être dégradés. C'est ce qui a conduit à la glaciation terrible de la fin du Carbonifère, notamment dans l'hémisphère sud, qui a mis fin à la forêt carbonifère.

Cela illustre à la fois le fait que c'est dans l'eau que la matière organique se préserve le mieux, et qu'elle peut se préserver au point d'altérer le climat, mais aussi que dans l'évolution il arrive que les êtres vivants provoquent des catastrophes. Et en cela l'Homme est profondément naturel. Cela n'est pas inhabituel et la biodiversité y a survécu comme elle survivra à l'Homme.

L'épisode actuel - et ses possibles développements ultérieurs - n'a donc rien de non-naturel et d'inattendu.

Aujourd'hui, ce stockage de carbone devient problématique car le changement climatique entraîne des sécheresses de surface, qui peut alors brûler en été. Ce sont ces feux zombies qui affectent les tourbières septentrionales de l'hémisphère nord qui, avec 3 % de la surface des sols stockent plus de 75 % du carbone. C'est ainsi que la Russie émet par ses feux zombies, qui reprennent chaque été sur des zones pourtant humides en profondeur, à peu près l'équivalent de ce que les Belges produisent chaque année de CO₂ par leur activité anthropique. Ces phénomènes se produisent également en Europe, comme en Pologne.

La deuxième fonction des zones humides est la biodiversité. Elles abritent en effet des organismes qui ne se trouvent pas ailleurs. Et comme en plus elles ne sont pas homogènes, les variations des conditions de milieux sont à l'origine des variations d'espèces qui s'installent.

25 % des espèces de zones humides sont en danger d'extinction et moins de 20 % de ces zones humides sont protégées au niveau global, ce qui constitue un vrai problème de préservation de la biodiversité, et de plus d'une biodiversité qui ne se trouve pas ailleurs.

Les chiffres de destruction des zones humides sont phénoménaux., alors que la conversion des habitats est le premier facteur de disparition de la biodiversité.

En plus de l'effet de gradient de milieux, deux autres effets expliquent la biodiversité particulière des zones humides. Premièrement, le vivant y trouve la présence d'eau et de sels minéraux dont il a besoin. Un des nutriments les plus mobiles dans les zones humides est le fer, qui est beaucoup moins mobile dans les autres milieux. Or le fer est un vrai problème limitant pour le vivant.

Deuxièmement, la vie est apparue dans l'eau et donc historiquement il y a eu plus de diversification dans l'eau et de plus toutes les lignées ne sont pas parvenues à sortir de l'eau.

Par ailleurs, les zones humides communiquent avec les milieux alentours et peuvent, pour les insectes par exemple, repeupler les zones agricoles où la pollinisation est en péril. Entre 20 % et 60 % sont en effet limitées par la pollinisation pour leurs productions. La biodiversité des zones humides n'est donc pas qu'en elles, est en partie exportable.

En termes de biodiversité, on ne fait pas toujours assez attention aux champignons. Or les zones humides ont une diversité très particulière de ce point de vue. Ne les négligez pas. De toute la diversité microbienne, c'est peut-être celle où l'inventaire est le plus facile et où les compétences existent le plus.

La biodiversité remplit par ailleurs une diversité de fonctions dans les zones humides et c'est ce qui intéresse les gens, notamment la qualité de l'eau. Or les zones humides ont d'énormes fonctions épuratrices. Ainsi un certain nombre de bactéries respirent aux nitrates, ce qui permet la dénitrification et est une façon d'exporter l'azote vers l'atmosphère.

Les zones humides sont des zones où la circulation de l'eau est freinée, ce qui entraîne des phénomènes de décantation, mais aussi ce qui permet aux végétaux de capter plus efficacement les minéraux et de les transformer en biomasse. Une perspective est de réexpédier cette biomasse vers les sols agricoles, ce qui permettrait de diminuer le recours aux engrais minéraux. Ces mécanismes ont permis dans la Dombes, avec des inondations périodiques, de fertiliser les sols pour de l'agriculture.

Un des problèmes de prolifération d'algues est qu'il manque un peu de zones humides sur le littoral pour filtrer ce qui arrive à la mer.

Evidemment, les zones humides retiennent aussi de l'eau. Tout à l'heure il a été question du castor et de sa capacité à restaurer les zones humides. Plus généralement, tout un tas de gens développent de l'hydrologie régénérative, qui sont des bassines intelligentes. Ce qui nous rappelle que les zones humides peuvent être des réserves d'eau capables de nourrir le cours d'une rivière.

A l'inverse, les zones humides peuvent éponger les inondations, via leurs capacités de stockage d'eau. Elles sont ainsi une réponse à un double problème urbain : celui des inondations et celui de la chaleur estivale. En plus, si elles sont soumises à des polluants urbains, en revanche elles n'ont pas de pesticides et peuvent donc abriter des espèces que le contexte agricole ne permet pas aujourd'hui d'abriter. La restauration des zones humides en ville est donc un vrai sujet, à travers les jardins d'eau, qui sont en train d'exploser dans l'aménagement urbain. Il y a une connexion à faire avec vos spécialités afin d'éviter que cela se développe n'importe comment. Cette connexion existe déjà au niveau de la ville de Berlin, qui se pense aujourd'hui en ville éponge pour essuyer les crues de la Spree, avec la création de zones humides plus ou moins temporaires. Ce concept de ville éponge se développe puisque Lyon et Paris s'y mettent.

Cela a deux fonctions, dans la mesure où le climat évolue vers plus de sécheresse estivale et plus de pluie en automne et en hiver, ce qui amène à vivre des épisodes cévenols à Paris. Outre la fonction d'écêtement des crues, les réserves d'eau formées permettent à la végétation d'évaporer cette eau en été, ce qui permet de lutter contre les îlots de chaleur.

Il va donc falloir faire valoir votre savoir-faire en matière de zones humides dans les aménagements urbains, de sorte qu'ils soient mieux réalisés. Cela n'empêchera pas les erreurs, mais elles seront faites dans la sincérité des meilleures connaissances scientifiques modernes. En effet, la science n'est pas la vérité, elle permet juste « de limiter les conneries dans l'état des connaissances ». C'est comme ça qu'ont été inventés les pesticides ou les engrais minéraux...

Les zones humides sont aussi un lieu d'accueil du public, constituant un refuge pour les habitants quand il fait chaud. A Gdansk, ce sont des lieux de pique-nique, et on y vend même des nappes imperméables pour ce faire. C'est une dimension qu'il ne faut pas oublier et même développer pour sensibiliser le public.

En effet, on observe aujourd'hui un contraste entre les fonctions que nous connaissons et dont les gens se moquent, dans leur inconscience du long terme et leur recherche de la rentabilité

immédiate. Le résultat de ceci est que 60 % des zones humides françaises ont disparu au XX^e siècle et 87 % des zones humides ont disparu depuis le XVIII^e siècle selon l'IPBES.

A l'intérêt des zones humides, on oppose généralement la présence des moustiques. Que répondez-vous à cette remarque ?

Philippe DUBARRY, Maire de Benais, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

J'explique que les moustiques sont présents dans un milieu sans prédateurs. Mais que, quand le milieu est équilibré, les prédateurs régulent la quantité de larves de moustiques.

Marc-André SELOSSE

Vous avez la même réponse que moi. Sauf que j'ai vécu près d'une zone humide d'une grande biodiversité en Bretagne où il y avait des moustiques et je sais donc que ce n'est pas vrai à 100 %.

Pensez à cela, parce que tout votre argumentaire sur les zones humides n'intéresse que vous. Les gens vous attendent sur leurs questions.

Je souligne également qu'il n'y a pas d'équilibre en écologie, uniquement des dynamiques, et ce que nous voulons, c'est gérer des dynamiques vertueuses.

Pour expliquer aux autres, il faut considérer la nature et la société comme les deux côtés d'une pièce de monnaie, qui sont adossées l'une à l'autre au point que toucher l'une touche l'autre. Cette vérité amène à une prise de conscience de nombreux professionnels qui trouvent la nature dans leur métier qui touche à la société et à l'humain. Ainsi les médecins commencent à nous alerter sur le cadmium, et à parler de *One Health*, l'idée qu'il n'y a qu'une seule santé qui est celle des hommes, des animaux et de l'environnement. En sachant que la santé de l'environnement s'entend comme un environnement compatible avec ce que l'Homme en attend et avec sa survie.

Le résumé du rapport de la Cour des comptes sur l'action environnementale, paru le 16 septembre dernier, pointe le coût de l'inaction, estimé en 2050 à 11,2 % du PIB. De même il est indiqué que chaque euro investi dans la transition environnementale permet d'économiser 3 € à terme.

On ne peut donc pas ignorer cette systémie qui fait que la nature n'est jamais loin de l'humain.

Mais ces convergences sont plutôt celles des élites.

Il faut que nous apprenions tous à parler mieux pour que les gens comprennent nos discours.

Parler mieux, c'est savoir répondre du tac au tac sur les moustiques. Parce que pour inspirer confiance, il ne faut pas hésiter.

Parler mieux c'est d'abord parler avec empathie, c'est-à-dire parler de ce qui intéresse l'autre, ce qui manque cruellement dans le discours environnemental. Et aujourd'hui, si la politique, avec l'assentiment des citoyens, tourne le dos à la science, c'est parce que celle-ci parle très mal.

La vulgarisation ce n'est pas parler de ce qu'on vient de faire, mais raconter ce dont les gens ont besoin, que ce besoin soit exprimé ou non.

On s'aperçoit que beaucoup de notions anciennement connues en science n'ont pas percolé. C'est pour cela que nous continuons de parler – y compris les scientifiques – d'équilibre écologique par exemple : la notion que nous sommes dans un monde en évolution n'est toujours pas acquise.

Parler mieux, c'est parler de ce que les gens peuvent comprendre.

Parler mieux, c'est aussi la forme, ce qui demande une formation. Le langage scientifique est souvent très technique et ennuyeux. Il faut donc aller chercher des leçons auprès des publicitaires et des artistes.

Il y a néanmoins des gens qui ont compris que l'environnement est important, je vais prendre un exemple.

Il était une fois une entreprise qui vendait de l'eau qu'elle prétendait minérale. Un jour un de ses salariés a décidé d'imposer l'agriculture non labourée comme un standard au sein de cette entreprise et a réussi à faire en sorte que plus de 30 % des approvisionnements en 2030 soient issus de sols non labourés. Non seulement il y est parvenu, mais le non-labour est expliqué aux enfants au dos de toutes les boîtes de céréales au chocolat produites par cette entreprise.

Cela démontre qu'il y a partout des gens convaincus, même là où nous ne les attendons pas. Ce qui compte est de faire un réseau et ce réseau serait puissant car nous sommes partout. A ce propos, 75 % des agriculteurs se déclarent en faveur des mesures environnementales, même si 65 % considèrent qu'elles ne sont pas adaptées à leur activité.

La dernière solution est l'éducation.

La Fédération Biogée se bat notamment pour augmenter le temps d'enseignement des sciences du vivant et de l'environnement, réduit à 0 en primaire et 1h par semaine dans le secondaire, sauf en première et terminale ou cela devient optionnel, sous-entendant que la vie serait en option.

Alors que tant qu'on ne sait pas vivre, il ne sert à rien de savoir lire, écrire et compter.

La structure et le temps dévolu aux sciences du vivant et de l'environnement dans l'enseignement de nos enfants - et aux méthodes qui permettent de les comprendre - sont insuffisants et constituent une mutilation de la jeunesse.

Il y a des réactions épidermiques quand il n'y a pas de compréhension et c'est ce que nous devons éviter. Nos bonnes solutions n'ont aucun intérêt si nous ne préparons pas la génération qui va avec.

D'ailleurs, les générations actuelles démontrent bien que les formations passées n'ont pas suffi à éviter une catastrophe environnementale et sanitaire.

Au vu de ces considérations et à cause du réseau, ma conclusion est : ne lâchez rien et continuez à nager dans vos zones humides en jetant des bouées autour !

TEMPS D'ÉCHANGES

Thierry LECOMTE

Au sujet des zones humides urbaines qui seraient moins polluées, je rappelle que lorsque l'atrazine était utilisé comme désherbant du maïs, les Parisiens recevaient des pluies d'atrazine, en lien avec le phénomène d'évapotranspiration.

Concernant les insectes piqueurs, dont la plupart réagissent à la quantité d'infrarouge émis, le fait de s'habiller avec des vêtements plus clairs - à l'image de la robe du cheval camarguais -, diminue le risque d'être piqué.

Enfin, le débat sur la nature et la société animait déjà Spinoza, qui disait que « l'humanité n'est pas dans la nature comme un empire dans un autre, elle n'est ni au-dessus ni à côté, mais au-dedans. »

Marc-André SELOSSE

Pour les moustiques, le problème est que notre microbiote cutané contient beaucoup d'acide lactique, qui est attractif pour ces animaux.

Concernant la pollution, à Lille par exemple, le niveau de pollution par les pesticides est 45 % de celui mesuré dans les champs autour.

C'est vrai que les pesticides circulent. Quand l'eau rentre dans le sol au moment des pluies, l'air sort avec la géosmine, qui est une molécule hydrophobe, et je pense que beaucoup d'autres désorptions se produisent quand il pleut.

Nous épandons au sol 70 000 tonnes de pesticides par an, ce qui représente 191 tonnes par jour et, selon un récent article scientifique, nous en aurions au-dessus de nos têtes entre 6 et 34 tonnes, qui peuvent potentiellement tomber.

Les pollutions urbaines sont moins liées aux pesticides qu'aux métaux toxiques. Les eaux

de ruissellement de Notre-Dame charrient par exemple 20 kg de plomb par an. A cela s'ajoute le rinçage des bas de caisse de voitures, avec 10 litres d'hydrocarbures par hectare de route et par an.

Il existe aujourd'hui des solutions proposées par certaines start-up, basées sur des géotextiles - non plastiques - qui piègent ces polluants, et dont le changement régulier permet d'ôter la pollution. Mais ce type d'intervention n'est pas forcément compatible avec l'installation de la végétation.

Il y a des choses à apprendre des jardins d'eau qui sont confrontées à d'autres enjeux de pollution.

Geneviève MAGNON

Sur la question du discours, avec l'expérience on apprend à parler aux gens et surtout à les écouter. On doit boire la soupe de l'autre avant de vendre la nôtre. Mais les jeunes chargés de mission ont envie de partager leurs fraîches connaissances, ce qui ne fonctionne pas face à nos interlocuteurs territoriaux et il est nécessaire de les préparer, d'autant qu'aujourd'hui le relationnel s'est durci, même sur des territoires où il n'y a pas de raisons que les choses se passent mal.

Il faut que nous apprenions à répondre aux questions des gens. Mais il y a parfois des blocages que nous ne parviendrons pas à lever.

Ce qui marchera, c'est la relation de confiance que nous parviendrons à nouer.

Marc-André SELOSSE

Nous ne sommes effectivement pas condamnés au succès.

Dans les sondages d'opinion, les scientifiques sont ceux pour lesquels

l'opinion publique est la moins dégradée par rapport aux politiques et aux journalistes. Nous partons donc avec un avantage. Mais cela ne suffit pas.

Par ailleurs je ne suis pas certain que l'âge suffise à acquérir cette capacité à écouter et parler aux autres, pour preuve certains enseignants qui ne parviennent pas à intéresser leurs élèves, même après des années. En fait, c'est quelque chose qui s'apprend et nous manquons de cours de communication dans certains domaines.

Agnès BUREAU

Aujourd'hui les gens sont peut-être plus sensibles à la notion de risque.

Marc-André SELOSSE

Les gens sont égoïstes. Nous avons tous des motivations très égocentrées et par rapport à cela, la santé est une bonne porte d'entrée, le plaisir également.

Matthieu MOES

En matière d'éducation à l'environnement, nous avons testé différents systèmes qui fonctionnent assez bien, comme les « Récits d'eau », qui sont des journées dédiées aux scolaires, en abordant les sujets avec leurs propres mots et en prenant des exemples situés sur leur territoire.

Nous organisons également des classes d'eau, avec des professionnels de la communication, puisque nos techniciens n'ont pas ces compétences.

Au-delà de cela, nous mettons en place des dialogues territoriaux, qui nous permettent de rassembler l'ensemble des acteurs et usagers autour des projets, en leur parlant de ce qui peut les intéresser. Par exemple, sur la question de l'eau en ville, nous commençons par parler de cadre de vie, avant de conclure éventuellement sur des aspects plus scientifiques.

Marc-André SELOSSE

Il y a effectivement un besoin d'anticipation et il faut souvent avoir créé un lien et avoir parlé aux gens avant de les rencontrer autour d'un problème.

Quand la structure est assez importante, il n'est pas interdit d'avoir des ingénieurs ou techniciens formés pour cela et dédiés au relationnel et à la communication. C'est ce qui se fait au Muséum national d'histoire naturelle.

Aujourd'hui, tout le monde arrive en rang dispersé autour de ces questions. Ce serait bien que tout cela soit plus pensé dans le cours de SVT, et qu'éventuellement ensuite, les gens dont c'est le métier soient en relais. Il est important de se coordonner pour plus d'efficacité.

Luc BARBIER

Les moustiques sont un vrai sujet. Personnellement, j'ai toujours considéré qu'il fallait accepter de payer une dime pour profiter de la Camargue ou de la Brenne ; les espèces que nous y observons ayant à la base de leur chaîne alimentaire des larves de moustiques.

Peut-être faudrait-il proposer un séminaire sur cette question du moustique, avec toutes les nouvelles espèces qui arrivent et qui posent de nouveaux problèmes. Ainsi, la semaine dernière à Paris des traitements urbains ont été réalisés contre le moustique tigre, qui apporte de nouvelles maladies et qui va peut-être générer d'autres questions auxquelles nous ne sommes pas préparés.

Marc-André SELOSSE

Mais le moustique tigre n'est pas un problème de zones humides.

Je suis également convaincu du fait que « c'est le prix à payer pour », c'est la même chose que dans tous les domaines, il y a toujours du pour et du contre et les zones

humides ont aussi leurs défauts. Mais ce n'est pas l'argument à mettre en tête de gondole car il n'est pas vendeur.

Ghislaine FERRERE

Sur la question de la communication, beaucoup d'efforts sont faits dans ce sens par les acteurs de terrain, comme l'a montré par exemple l'investissement dans la Journée mondiale des zones humides.

Mais il y a effectivement un déficit de prise en charge de ces aspects dans l'Education nationale.

Les zones humides sont également méconnues du fait d'un problème de terminologie, puisque si les différentes zones humides, mares, marais... - sont connues, le terme générique lui n'est pas connu. Ce à quoi s'ajoute la méconnaissance du grand cycle de l'eau.

Il y a une vraie nécessité de faire de l'animation sur le terrain. Mais aujourd'hui les crédits sont plus alloués à des investissements non humains qu'à du temps de travail. C'est un enjeu majeur que de reconnaître le caractère essentiel de ce travail de terrain.

Marc-André SELOSSE

Nous sommes tous un peu responsables et je respecte les efforts réalisés. Mais faire des panneaux ne suffit pas. Qui est sur Tiktok, Facebook, LinkedIn... ? La communication est devenue très compliquée du fait de l'émiettement des canaux de communication. Il n'est pas possible d'être sur tous les médias, mais aujourd'hui je me demande si nous n'aurions pas plus d'efficacité sur Tiktok qu'avec une brochure ou un panneau.



CLOTÛRE DU SÉMINAIRE



Isabelle DUBOIS

Administratrice Ramsar France

Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes

«C'est difficile d'intervenir après notre grand témoin. En tout cas, merci à vous pour cette brillante conférence.

Monsieur le Vice-président du Département, cher Jean-Yves,

Monsieur le Sénateur, cher Patrick,

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous saluer, chacune et chacun en vos grades et qualités,

Tout d'abord, je tiens à excuser Frédérique Tuffnell, Présidente de Ramsar France, qui a dû partir en Charente-Maritime pour un autre événement.

Vous le savez sûrement, j'ai rejoint le Conseil d'administration de Ramsar France en mai 2025 - donc c'est tout récent -, afin d'y représenter la Dombes, les sites Ramsar aindinois et les collectivités locales.

Etant l'administratrice locale, le Conseil d'administration m'a donc naturellement confié le soin de suppléer la Présidente, Frédérique, pour la clôture de ce séminaire. C'est donc à ce titre que j'interviendrai. Je suis ravie de clôturer, avec le Conseil départemental de l'Ain, ce 17^e séminaire des acteurs des sites Ramsar, axé autour du thème « Préserver les zones humides : de la mobilisation à l'action ».

Pendant trois jours nous avons pu découvrir la diversité et la richesse des zones humides aindinoises, mais aussi partager des expériences de gestion, des témoignages concrets et des actions fortes en faveur de la préservation et de la valorisation des zones humides.

Vous avez également pu découvrir les trois sites Ramsar labellisés du département, grâce à l'implication technique de leurs gestionnaires respectifs.

Cet événement annuel témoigne de notre souhait de sans cesse améliorer notre connaissance et notre gestion des zones humides, de proposer des solutions et de les diffuser afin que ces milieux et les services qu'ils rendent soient considérés à leur juste valeur.

Je souhaiterais donc remercier les intervenants de cette édition, vous tous en salle, mais également sur le terrain, pour avoir contribué au programme et à la réussite de cet événement.

Certains viennent de loin, d'autres un peu moins, mais toutes et tous vous avez su transmettre vos connaissances et nous les partager

Vous le savez, ce genre d'événement a un coût, pas démesuré mais un coût quand même. Alors permettez-moi de remercier les financeurs qui ont permis la tenue de cette édition. Je vais les citer : la Ville de Bourg-en-Bresse, le Conseil départemental de l'Ain, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le ministère en charge de l'Ecologie, Danone

Eau France, le SR3A, les CEN Rhône-Alpes et Savoie, l'EID, le Grand lac Communauté d'agglomération et enfin la Communauté de communes de la Dombes.

Un grand merci à vous participants, pour venir toujours aussi nombreux et nourrir le séminaire de vos questions, de vos retours d'expériences ou de vos réflexions. Sans ces interactions, le séminaire n'aurait pas du tout la même saveur.

Enfin, ce séminaire n'aurait pas non plus été une réussite sans le travail de l'ombre, mais ô combien efficace, des équipes du Conseil départemental de l'Ain, qui ont co-organisé l'événement : inscription, accueil, restauration, gestion des imprévus... Tous ces rouages font qu'un séminaire se passe bien.

A ce titre et au nom de Ramsar France, je tiens particulièrement à féliciter Léonie Besson pour le travail qu'elle a accompli depuis presque un an, pour que ce séminaire se déroule dans les meilleures conditions. Donc un grand bravo à elle.

Je me permettrais également de remercier l'équipe de Ramsar France, particulièrement Bastien Coïc, pour son implication et sa présence aussi pendant tous ces jours à nos côtés. Bravo également.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour la 18^e édition du séminaire Ramsar. Mais je vais laisser le soin à mon collègue Jean-Yves Flochon du Conseil départemental, de vous dire où est le lieu de cette prochaine édition - même si j'ai entendu, lors des soirées, des petits murmures -, en compagnie des principaux intéressés sur la scène.

Merci à chacun d'entre vous d'être venus.

Soyez prudents sur le retour ! Et surtout à l'année prochaine ! »



Jean-Yves FLOCHON
Vice-Président délégué au Département de l'Ain

« Bonjour à toutes et à tous,

Je pourrais presque vous dire au revoir en fait, parce qu'effectivement nous arrivons au terme de ce séminaire.

Je voudrais, au nom de notre Président, qui vous a accueillis mercredi matin, vous dire combien nous avons eu plaisir à vous recevoir dans notre département.

Un département très divers, qui a pour caractéristique - vous avez pu en prendre la mesure – d'avoir une superficie en eau parmi les plus fortes de France. Et ce sont effectivement ces surfaces, ces zones humides, naturelles, certaines artificielles, qui ont façonné au fil des ans notre territoire.

La conclusion que je voudrais apporter est relativement simple et – rassurez-vous – elle sera également courte, c'est qu'aujourd'hui, je voudrais plutôt voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide dans les sujets qui concernent le devenir de nos zones humides.

Je veux voir la tenue de ce séminaire dans notre département comme un signe d'optimisme et d'évolution des mentalités et des pratiques. Pas sûr que ce séminaire aurait pu se tenir peut-être une dizaine d'années en arrière.

Cela veut dire que les préoccupations que vous portez, que vous tentez d'expliquer, les problèmes que vous essayez de résoudre - comme nous ici dans l'Ain, chacun sur nos territoires -, ces sujets, ces questions, deviennent aussi, petit à petit, les préoccupations de tout le monde. Je crois que c'est effectivement un des enseignements.

J'ai entendu tout à l'heure l'un des intervenants dire qu'il fallait dire aux gens ce qu'ils peuvent comprendre. Je sais bien que parfois, en politique, on a aussi tendance à dire aux gens ce qu'ils veulent entendre. Donc il faut bien faire la part des choses. C'est aussi une des dimensions pédagogiques liée à ce séminaire.

Tout à l'heure aussi il y a eu une réflexion sur les surfaces qui restaient labourées en France. Je rappelle que l'Ain se caractérise aussi par sa capacité à produire tous les ans des champions de France de labour et continue aussi de s'en enorgueillir. Donc c'est aussi un sujet d'évolution sociétale.

Alors, peut-être que nos champions de labours seront demain les derniers à rappeler ce qu'a été l'agriculture d'une partie du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle. Toujours est-il que, malgré tout, cette agriculture continue aussi d'être parmi les acteurs incontournables et indispensables, qui eux aussi sont sujets à des mutations. Petit à petit, eux aussi continuent de faire des efforts et de s'adapter, comme tout un chacun.

Je crois que ce qui est important, c'est que tous à notre place nous puissions être capables de percevoir ces mutations nécessaires.

En ce sens-là, je crois que le séminaire est vraiment un creuset de réflexions qui nous porte à faire évoluer sans doute nos pratiques pour l'avenir.

Ce matin, je voudrais aussi dire, très rapidement, l'attachement que notre assemblée départementale porte au sujet de l'eau.

Je voudrais remercier l'Agence de l'eau qui, par la voix de son directeur ce matin, a rappelé l'évolution de ce 12^e programme auquel nous sommes très attachés. Nous travaillons à la rédaction et la prochaine signature d'un futur accord cadre, que nous présenterons à notre prochaine session du mois d'octobre. Donc c'est vraiment un sujet d'actualité.

C'est une façon aussi financière d'aborder cette thématique de la préservation des zones humides, du travail d'investissement que nous continuons à faire. Mais c'est dans la réalité, qui est celle que nous devons aussi œuvrer par des aménagements, par un travail de sensibilisation, différent de ce qu'il était hier. Effectivement, la référence au travail sur les tuyaux a été rappelée, il faut continuer à le faire parce que nous manquons encore de stations d'épuration performantes et adaptées. Il faut continuer à travailler sur ce volet-là. Mais nous avons bien compris et nos habitants sont de plus sensibles au fait que nous travaillions sur les différents autres volets.

En tant que maire, je perçois sur ma commune, comme dans les autres communes du département, que ces préoccupations environnementales – au sens très pratique du terme – sont

aujourd'hui en train de conquérir petit à petit les esprits et faire accepter à nos populations des investissements, des aménagements, qui aujourd'hui ne sont plus ceux que l'on faisait il y a seulement quelques années en arrière.

Donc, merci pour cette contribution que vous avez apportée.

Un séminaire c'est un temps non pas d'action – et encore que – mais c'est surtout un temps de réflexion pour porter et faire cheminer l'ensemble des réflexions liées à ces sujets auxquels nous tenons beaucoup.

La Présidente de la Communauté de communes, chère Isabelle, a remercié le Département. Moi je vais remercier la Communauté de communes de la Dombes, pour avoir été au départ à l'initiative de ce séminaire dans l'Ain, avec le relais qui a pu être pris avec nos services, qui ont donné tout leur poids et toute leur énergie pour faire en sorte que ce rassemblement soit une belle réussite. Et je ne doute pas que ce soit aussi votre sentiment, avant de repartir chacun dans vos régions respectives.

En tout cas, merci d'être venus ici dans l'Ain et puis surtout vous y revenez quand vous voulez.

Bonne fin de séminaire à toutes et à tous et il va me rester le plus agréable, c'est-à-dire de transmettre le flambeau de l'organisation de ce rassemblement - avec ce beau symbole de zones humides, qui a parfois été combattu par un certain nombre de pisciculteurs jaloux de la protection de leurs poissons et auquel aujourd'hui nous prêtons la plus grande attention -.

Je vais appeler nos collègues et amis du Marais poitevin pour leur transmettre ce magnifique témoin et les remercier de s'engager dans les futures préparations du séminaire de l'année prochaine.

Merci à vous tous d'accepter de prendre ce relais, qui préjuge d'un certain travail que vous aurez effectivement à porter au cours des mois à venir.

Merci à vous. »



Pascal DUFORSTEL
Président du PNR du Marais Poitevin

« Monsieur le Vice-président,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités et tout protocole observé - c'est une formule que j'ai ramenée de Madagascar la semaine dernière donc je voulais l'utiliser à bon escient -,

Nous avons failli d'ailleurs accélérer le processus de transmission, puisque nous nous sommes croisés devant le monastère royal de Brou, qui nous a tellement inspirés que nous avons failli tout de suite prendre le relais, mais nous avons attendu bien sûr ce moment protocolaire pour le faire.

Sachez que pour nous c'est une mission importante qui va nous occuper dans les mois qui viennent, que nous préparons activement depuis des années puisque nous sommes fidèles à ce séminaire et je pense notamment à notre vice-présidente Catherine Tromas qui assiste à ce séminaire depuis de longues années.

Nous avons pris le relais avec Margarita Sola, avec Arnaud Charpentier dans plusieurs séminaires. Nous préparons le 18°. Nous le préparons d'autant plus que nous avons eu la chance de rejoindre le réseau Ramsar depuis maintenant à peine deux ans - et c'était un grand moment pour nous -, sur un périmètre important puisque ce sont 69 000 ha de notre zone humide qui sont désormais classés Ramsar.

Cela ne va pas vous donner le lieu exact où vous allez venir l'année prochaine, puisque cette zone est partagée sur trois départements que sont les Deux-Sèvres, la Charente Maritime et la Vendée. Donc nous n'allons pas vous le dire aujourd'hui, nous allons maintenir un petit suspense, pour savoir lequel aura le plaisir de vous accueillir.

Vous savez que vous passez de l'Ain à l'autre, mais vous ne savez pas encore qui est l'autre, mais vous le saurez prochainement.

En tout cas, nous allons essayer de faire cela dans les meilleures conditions pour vous faire partager nos enjeux, à la fois nos belles différences - entre les différentes zones humides - et tout ce qui nous rassemble, ce qui a été fort bien évoqué ce matin, ce qui fait l'objet de notre attention.

Nous avons retenu notamment de ce séminaire que nous allons faire du buffle. C'est un des acquis de ce séminaire, ne vous étonnez pas si vous voyez des buffles. J'ai failli ramener des zébus la semaine dernière. Nous nous enrichissons en permanence. J'espère que ce sera le cas pour cette 18^e édition. Mais sachez que nous allons la préparer ardemment avec toute l'équipe, Sandrine Guihéneuf, notre directrice, Dominique Giret, Régis Pasquier ici présents, et tous les autres qui vont se mobiliser dans les mois qui viennent pour être à la hauteur de ce que nous venons de vivre dans l'Ain ces jours-ci.

Merci. »



LISTE DES PARTICIPANTS

AMORENA Zoé
*Communauté
d'Agglomération Porte
de l'Isère*

ARNASSANT Stephan
Ramsar France

BAGAGEM Sophie
*Forum des Marais
Atlantiques*

BAILLY Loïc
*Fédération
Départementale des
Chasseurs 39*

BARBIER Luc
Ramsar France

BARDET Marie-Jo
Département de l'Ain

BARSKY Luc
DDT 01

BAUDRAZ Michel
*Association de la
Grande Carîçaie
(Suisse)*

BAZIN Patrick
*Société Nationale de
Protection de la
Nature*

BAZIRE Théo
*Communauté de
communes de la
Dombes*

BENECH Cécile
*SCoT grande région de
Grenoble*

BERLEMONT Denis
Ramsar France

BERNER ALTENEDER
Laura
*Ramsar Convention of
Wetlands*

BEROUD Timothée
*Fondation Pierre
Vérots*

BERTHO Corentin
*Communauté de
communes de la
Côtière à Montluel*

BESSON Léonie
Département de l'Ain

BIARROTTE Anna
SR3A

BIAUNIER Joris
CEREMA Centre-Est

BILLAUD Fabien
CEN Rhône-Alpes

BLANC Jules
APPED

BLANCHARD Cléa
*Société Nationale de
Protection de la
Nature*

BOGNER Victor
Corsica Sole

BOICHUT Philippe
*PNR des Volcans
d'Auvergne*

BOILE Lola
CEN Rhône-Alpes

BOISSIEUX Yannick
*Syndicat des Rivières
Dombes Chalaronne
Bords de Saône*

BOLLET Yoann
*Fédération
Départementale des
Chasseurs 01*

BONTON Nicolas
*Syndicat Mixte
Camargue Gardoise*

BORDIER Mélanie
*Forum des Marais
Atlantiques*

BOULART Monique
Mairie d'Abbeville

BOURET Mathilde
PNR Scarpe-Escaut

BRENON Gilles
*Chambre d'Agriculture
de l'Ain*

BROUSSE Hélène
Commune d'Ambutrix

BRUSTY Pierre
*Association des
Chasseurs de Gibiers
d'Eau 01*

BULLIFFON
Francisque
*LPO Auvergne Rhône-
Alpes*

BUREAU Agnès
*Animatrice du
séminaire*

BUTILLON
Alexandrine
Département de l'Ain

CAILLE-MALPEL
Bénédicte
*Société Nationale de
Protection de la
Nature*

CASPAR Marie
*Communauté de
Communes de la
Dombes*

CASTIN Régis
*Communauté de
Communes Bugey
Sud*

CATTET Robin
Département de l'Ain

CEBALLERO
Stéphanie
Préfecture de l'Ain

CECCON Jacqueline
SYR'USSES

CEDILEAU Hélène
Département de l'Ain

CHAIZE Patrick
Sénateur

CHAGNEAU
Guillaume
OFB

CHAMBARD François
Agence de l'Eau RMC

CHANTEPY Nicolas
Agence de l'Eau RMC

CHAPEL Marie-
Christine
Département de l'Ain

CHAPUIS Gérard
*Mairie de Plateau
d'Hauteville*

CHARPENTIER
Arnaud
*PNR du Marais
Poitevin*

CHOUQUET Vivien
Maison de l'Estuaire

CIZEL Olivier
*Editions Lefebvre-
Dalloz*

CLEMENT François
Chérine

COCHET Thomas
SR3A

COÏC Bastien
Ramsar France

COLLIN Louis
Vertigo Ecologie

COURNEZ Estelle
CEN Allier

COURTOIS Franck
Département de l'Ain

CROPPI Laurence
*Grand Bourg
Agglomération*

d'ADELER Christian
*Association : Sauvons
la Dombes*

DARINOT Fabrice
EID Rhône-Alpes

de MONTGOLFIER
Jules
*Fédération
départementale des
chasseurs 01*

DEGACHE Anaé
*Communauté de
communes de la
Dombes*

DEGUERRY Jean
Département de l'Ain

DELAUNAY Guillaume
*PNR Loire-Anjou-
Touraine*

DELOCHE Xavier
Mairie de Tramoyes

DENGLOS Amélie
*Forum des Marais
Atlantiques*

DIVOL Eloïs
DDT 74

DOSCH Thierry
*Mairie de Bourg-en-
Bresse*

DREVET Eva
*Communauté de
communes Dombes
Saône Vallée*

DUBARRY Philippe
*PNR Loire Anjou
Touraine*

DUBOIS Isabelle
*Communauté de
communes de la
Dombes*

DUFORESTEL Pascal
*PNR du Marais
Poitevin*

DUMAS Lucas
*Chambre d'Agriculture
de Saône et Loire*

DURAND-BOURLIER
Muriel
DDT 01

DURET Sylvie
CEN Rhône-Alpes

DURLET Pierre
PNR du Haut-Jura

DUSSOUILLEZ
Séverine
*Pays de Gex
Agglomération*

DUVIAU Sophie
SAFER AURA

EMIN Philippe
*Mairie de Plateau
d'Hauteville*

FABRE Tatiana
Flamingo

FAURE-ROCHET Odile
*Région Auvergne
Rhône-Alpes*

FAYOLLE Gérald
EPTB Saône-Doubs

FERRERE Ghislaine
Ministère

FERRY Anne-Claude
SR3A

FLOCHON Jean-Yves
Département de l'Ain

FORMEL YOUSFI
Barbara
CAUE 01

FOURNEAU
Bénédicte
*Maison de l'Eau et de
la Nature*

FOUSSADIER Rémi
EID Rhône-Alpes

FRANCOIS Yves
CEN Rhône-Alpes

FREQUELIN Cyril
SR3A

GAGLIARDI Sylvain
DDT 01

GALFO Carole
*Fédération
départementale des
chasseurs 01*

GARCIA Antony
CEN Rhône-Alpes

GARDIEN Stéphane
PNR du Haut-Jura

GARIN Jean-Philippe
Département de l'Ain

GAUFFIER Arnaud
CEN Savoie

GAYARD Eliane
*LPO Auvergne Rhône-
Alpes*

GAYET Guillaume
PatriNat OFB - MNHN

GEILLON Audrey
Mairie de Brénod

GELMINI Benjamin
FREDON Ain

GENELOT Emilie
SR3A

GENIER Emmanuel
*Association de réseau
des rivières sauvages*

GERARD Fabien
*Mairie de
Courteranges*

GILBERT Daniel
*Université de Franche-
Comté*

GILLE Philippe
*Mairie de Belval-en-
Argonne*

GIRAUD Anaïs
Agence de l'Eau RMC

GIRET Dominique
*PNR du Marais
Poitevin*

GODE Laurent
*PNR de Lorraine –
Ramsar France*

GODET Pauline
*Communauté de
communes Bugey Sud*

GORIUS Nicolas
CEN Rhône-Alpes

GOVERNEUR
Christian
*Communauté de
communes de la
Côtière à Montluel*

GRAIER Marie-Hélène
*DREAL Auvergne
Rhône-Alpes*

GREFF Nicolas
CEN Rhône-Alpes

GUIHENEUF Sandrine
*PNR du Marais
Poitevin*

**HARBONNIER-
MIKICIC** Estelle
Département de l'Ain

HEDON Jean-Yves
EID Rhône-Alpes

HOEZ Alexandre
*Communauté de
communes de la
Dombes*

JABOUILLE Véronique
*Centre National de la
Propriété Forestière*

JACQUET Léa
*Fédération
départementale des
chasseurs 39*

JALBERT Jean
*Tour du Valat – Ramsar
France*

JOCTEUR Lorène
CAUE 01

JOURNET Catherine
Département de l'Ain

JUDES Clarisse
SR3A

KONNE Gautier
Département de l'Ain

**LAFAYE DE
MICHEAUX** Flore
*Ramsar Convention of
Wetlands*

LAFLEUR Alexandre
Reyssouze et Affluents

LAMBERET Magali
*FREDON Auvergne
Rhône-Alpes*

LE BECHEC Gaëla
SR3A

LE GALL Mickaël
SR3A

LE QUELLEC Yves
*Coordination pour la
défense du Marais
Poitevin*

LEBLANC Béatrice
SR3A

LECOMTE Thierry
Ramsar France

LEMAN Valérie
*PNR Baie de Somme
Picardie Maritime*

LENGAGNE Thierry
LPO Rhône-Alpes

LEORIER Marjorie
Département de l'Ain

LEVISSE Pierre
*Communauté de
communes de la
Dombes*

LONG Aurélie
APPED

LONGA Stéphanie
*Conservatoire du
littoral*

LOREAU Ludovic
*Communauté de
communes de la
Dombes*

MAGNON Geneviève
*EPAGE Haut-Doubs
Haute-Loue – Ramsar
France*

MALAN Sébastien
DDT 74

MANSANA Jocelyne
*PNR des Volcans
d’Auvergne*

MARTINET Alain
*Région Auvergne
Rhône-Alpes*

MARTINEZ Georges
DREAL Normandie

MATHIAS Patrick
Département de l’Ain

MAUCHET Chantal
Préfecture de l’Ain

MEYRONNEINC
Baptiste
CAUE 01

MEZIERE Sébastien
*Forum des Marais
Atlantiques*

MEZIERE Mélyne
*Communauté de
Communes Pays
d’Evian – Vallée
d’Abondance*

MICHAUX Hélène
Agence de l’Eau RMC

MICHELOT Marc
ARTHEN - Bugarbivore

MICOUD Nicolas
ONF

MOËS Matthieu
SR3A

MOESCH Florence
Fédération des PNR

MONIN Justine
*Département de la
Somme*

MONTET Carine
Dombes Tourisme

MORANDI Hervé
*Association « Eaux et
Rivières du Marais »*

MULOT Magali
Département de l’Ain

NALLET Bernard
SFO Rhône-Alpes

PARCOLLET Anne-
Laure
SR3A

PASQUIER Régis
*PNR du Marais
Poitevin*

PASSET Jackie
*PNR Loire-Anjou-
Touraine*

PELTE Thomas
Agence de l’Eau RMC

PLOUZENNEC Pierre
CEN Rhône-Alpes

POIRIER Mélanie
*Fédération
départementale des
chasseurs 60*

POMMAZ Valérie
Mairie de Thil

POMMIER David
*Communauté de
communes Dombes
Saône Vallée*

PONS Aurélien
DDT 71

POTIER Maud
Seine Grands Lacs

PRIN Bernard
SR3A

RICARD-BOULIEU
Robin
CEN Rhône-Alpes

RICHARD Olivier
*DREAL Auvergne-
Rhône-Alpes*

RIEHL Axel
CEN Rhône-Alpes

RIPOLLES Gilles
Département de l’Ain

ROBERT Julie
*Syndicat Mixte Baie de
Somme Grand Littoral
Picardie*

ROUSSELOT Jean
WWF France

ROYER Jean
DDT 01

SAINT-ANDRE Lucas
Carbone350

SALVI Alain
*Fédération des
Conservatoires
d’espaces naturels*

SAMSON Eléonore
Département de l’Ain

SAUZE Pascal
*DREAL Auvergne
Rhône-Alpes*

SCHMITLIN Flora
Groupe BEL

SCHWOEHRER
Christian
*CEN Haute-Savoie -
ASTERS*

SICARD Alain
SR3A

SIRVEN Monsieur et
Madame
*Habitants de
Marchamp*

SOLA Margarita
*Forum des Marais
Atlantiques*

SOUREILLAT Aude
*Syndicat de rivières
les Usses*

TAQUET Mélanie
*Association de
Réseau des Rivières
Sauvages*

TARDIEU Cyprien
*Communauté de
communes de la
Dombes*

TERREL Nicolas
EPTB Saône Doubs

THOMAS Justine
*PNR de la Forêt
d’Orient*

TROMAS Catherine
*PNR du Marais
Poitevin*

TROTET Benjamin
SR3A

TUFFNELL Frédérique
Ramsar France

VALETTE Marlène
Département de l’Ain

VALLADE Laure
Agence de l’Eau RMC

VANDEL Eléonore
*Fédération des
Conservatoires
d’espaces naturels*

VIGUIE Matthieu
CAUE 01

ZACHER Nadia
*Communauté de
communes de la
Côtière à Montluel*

ZANON Marjorie
*Communauté de
communes Dombes
Saône Vallée*



Organisé par :



Avec le soutien technique et financier de :



Rédaction des actes : ALEP – Anne Lombardi

Crédits photos : Département de l'Ain

Février 2026